Rouge

Pologne
Solidarnosc
deux ans après...
p.14/15

M1578 N°1091 6,50F | Hebdomadaire de la Ligue communiste révolutionnaire (IVe Internationale) | du 9 au 15 déc.83

Le chemin est tracé

MARCHE antiraciste et manifestations laïques ont tracé le chemin. En dehors de toute initiative des directions du PS et du PCf ou des confédérations syndicales, contre les décisions gouvernementales, une immense volonté populaire a occupé les rues.

Pour exiger l'égalité des droits, seule façon de faire avancer l'unité Français-immigrés contre les attaques des racistes, du patronat et de la droite. Pour dire non à une capitulation devant le lobby scolaire clérical et réactionnaire.

LES deux mobilisations expriment un objectif commun : elles réaffirment l'exigence du changement, en dépit de tous les obstacles dressés sur le chemin de l'action unitaire de masse.

Mesurant le succès, les manifestants se sont emparés de mots d'ordre dont l'insolence même montre la confiance dans les forces ainsi rassemblées.

Il faut en effet une ferme détermination pour dire : « Rengainez, on arrive : la chasse est fermée. » Ou pour crier : « Plus Savary, moins c'est laïque ! »

A droite, aussitôt, après avoir développé les campagnes racistes et antilaïques, certains osent maintenant dénoncer « la récupération » : le 3 décembre, Georgina Dufoix parlait aux antiracistes et François Mitterrand recevait les marcheurs ; le même jour, Lionel Jospin pour le PS, Paul Laurent et Pierre Juquin pour le PCF, ont pris place en tête de la manifestation d'Arpajon. « Récupération » ? Cette tentative, évidemment, ne fait pas de doute.

MAIS l'essentiel est ailleurs : les directions du PCF et du PS, comme le gouvernement, sont contraints de reconnaître par leurs « ouvertures » à l'égard de ces mobilisations qu'ils ont des comptes à rendre à d'autres qu'à Gattaz et compagnie !

On est vraiment très loin des misérables résultats de la rencontre où le PS et le PC ont fait le bilan de leur politique commune : ils croient qu'il faut « mettre en valeur » les maigres « mesures positives » de ce gouvernement et se demandent comment faire échec à la droite ? Les manifestants laïques et antiracistes répondent : « Oui à la mobilisation unitaire pour les revendications ! »

Ces exemples-là, n'en doutons pas, seront entendus par les travailleurs qui cherchent comment s'y prendre, face aux patrons, malgré la politique du gouvernement.

Pour le 2e tirage passez vos commandes !

Comment se le procurer

Cette brochure de vingt-quatre pages est désormais en vente, auprès de tous les militants de la LCR, pour le prix de 10 francs.
Prévue pour une très large diffusion, elle peut être commandée à la PEC, 2, rue Richard-Lenoir 93100 Montreuil.
• Des tarifs particuliers sont prévus pour les commandes groupées.

PLAN D'URGENCE

Débattre pour unir et agir plus efficacement

EN diffusant notre *« plan de mesure d'urgence »*, nous voulons répondre à l'urgence d'un débat, inséparable de la volonté de mobiliser l'ensemble de la classe ouvrière dans la défense de ses intérêts.

Qui, parmi les travailleurs pourrait en effet se résigner à l'échec de l'espoir du changement ? Et comment ne pas voir que la politique de la majorité depuis le 10 mai y mène tout droit ?

Qui, en ce moment, ne se heurte pas à la contradiction la plus difficile ? Pour aller sur la voie espérée par les travailleurs, il n'y a pas d'alternative crédible à une échelle de masse face au PS et au PCF. Au cœur de toutes les discussions entre militants et entre travailleurs une question est devenue omniprésente : *« Pourraient-ils, s'ils le voulaient, faire autre chose ? »*

Notre réponse, que nous soumettons à la discussion de tous ceux qui veulent que la victoire du 10 mai permette une véritable victoire des travailleurs, est nette : *« Oui, une politique anticapitaliste est possible. »* Nos propositions, présentées dans le *« plan d'urgence »* nous paraissent réalisables, à condition d'être portées par une ample mobilisation unitaire ; et nous avons d'autant moins d'hésitations à œuvrer à une telle issue que nous savons où aller. Nous voyons ce qui est d'une certaine façon à portée de la main à condition de ne plus accepter la politique du PS et du PCF qui soumettent les exigences des travailleurs et de la jeunesse aux règles et aux principes de Gattaz et autres...

Nous nous adressons donc à tous les militants, tous les courants, toutes les organisations, pour, partout, débattre des propositions qui nous paraissent actuelles et urgentes. Dans les localités, les entreprises, cela donnera lieu à des cercles, des assemblées, des réunions diverses ; nous nous proposons de les organiser, unitairement, avec tous ceux qui partagent nos préoccupations, qu'ils soient d'accord ou pas avec l'ensemble ou le détail du *« plan de mesures d'urgence »*.

Dans diverses régions, dès lors que cela s'avérera possible, nous organiserons de larges réunions de discussion, avec toutes les forces qui le veulent. Et, de même, nationalement : nous recherchons, d'ores et déjà, que soit réalisé, le mois de mars prochain, un rassemblement national unitaire de tous ceux qui veulent proposer une alternative à la politique d'austérité.

En publiant *« le plan d'urgence »*, on le voit, la LCR s'engage dans une activité prolongée de discussions avec tous ceux et celles qui cherchent une perspective anticapitaliste qu'il soit possible de proposer comme issue aux luttes indispensables contre la droite et le patronat.

EXPULSION DES FOYERS SONACOTRA

L'envers du décor

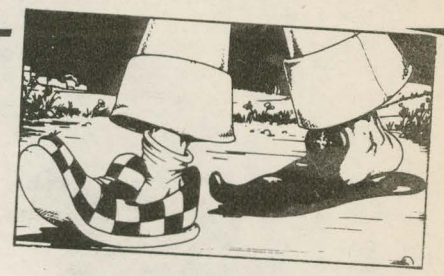

DEUX jours après la marche, à 6 heures du matin, grande descente de police au foyer Sonacotra de Villiers sur Marne. Bouclage du foyer, contrôle systématique d'identité, vingt immigrés embarqués. La raison ? La chasse aux clandestins jusque dans leurs logements de misère !

On y paye la « chambre » de 4 mètres sur 2, la bagatelle de 860 F par mois. La direction des foyers Sonacotra s'enrichit depuis des années sur le dos des résidents. Malgré les grandes grèves de loyer des années 1976, les immigres logés dans ces foyers n'ont toujours pas de statut de locataire, mais un régime spécial qui réglemente les visites et la circulation au sein du foyer.

C'est cette même direction qui a décidé de faire appel à la police (avec donc l'accord du gouvernement) pour contrôler dans l'espace de 15 jours tous les foyers Sonacotra de la région parisienne. C'est une nouvelle facette de la chasse aux sans-papiers qui se terminera encore par des expulsions massives, et qui se doublera en l'occurrence de la chasse aux mauvais payeurs, à ceux qui refusent un loyer aussi exorbitant pour un logement aussi peu décent.

Une fois de plus la politique du gouvernement de lutte contre le travail clandestin fait ses preuves : il s'agit d'abord et avant tout de multiplier les contrôles policiers à tous les niveaux, de traquer les immigrés sans papiers jusque dans leurs lits.

Il faut s'opposer partout aux descentes de police qui se préparent dans tous les foyers Sonacotra !

Correspondant

ABONNEMENT MILITANT

C'est le moment !

• Pourquoi un abonnement couplé à « Rouge » et « Critique communiste » ?

Parce que l'hebdomadaire et la revue mensuelle sont les deux organes centraux d'expression des positions de la LCR, et qu'ils se complètent : l'un répond à l'actualité, l'autre a pour préoccupation de fournir des analyses plus approfondies.

• Pourquoi un abonnement militant ?

Parce que cet abonnement vous est servi par les militant(e)s de la LCR, ce qui permet un contact régulier avec notre organisation.

• Pourquoi un abonnement trimestriel ?

Parce que cela nous permet d'apprécier à des rythmes relativement rapprochés la fidélité de nos lecteurs, et de prendre connaissance plus rapidement des appréciations portées sur notre presse. D'autre part, le paiement par trimestre, tout en étant moins lourd que le paiement annuel pour nos lecteurs, nous assure un minimum de trésorerie permettant de faire des prévisions budgétaires, ce qui représente un soutien important à notre combat.

• Pour être servis correctement dès le début janvier, et étant donné l'approche des congés de Noël :
— reconduisez dès maintenant votre abonnement auprès des militant(e)s de la LCR ;
— vous qui lisez irrégulièrement *Rouge* et *Critique communiste*, prenez à l'essai un abonnement trimestriel auprès de nos militant(e)s.

• Et n'oubliez pas qu'un abonnement trimestriel peut être aussi... un cadeau de Noël !

LO

Une absence regrettable

Nos camaraddes de Lutte ouvrière n'étaient pas présents le 3 décembre. Leur hebdomadaire n'aura pendant deux mois pas consacré une ligne à cette question.

Bien sûr, LO est antiraciste, mais considère que trop insister sur cette question comporte un risque de division parmi les travailleurs, et que finalement les immigrés n'ont pas de revendications différentes de celles des autres travailleurs.

Cette position est grave. La division des travailleurs, ce n'est sûrement pas la campagne antiraciste qui la crée. C'est bien plutôt les mesures discriminatoires prises par le patronat à l'égard des immigrés, les titres de séjour et de travail précaires, les menaces quotidiennes de contrôle et d'expulsion, le refus du droit de vote.

Combattre pour toutes ces mesures, c'est permettre à l'ensemble des travailleurs d'être plus forts face au patron.

Ces évidences ne sont pas comprises aujourd'hui par les camarades, qui se sont ainsi maintenus en dehors d'une campagne et d'une manifestation qui auront mobilisé des dizaines de milliers de travailleurs et de jeunes dans le pays.

L. C.

PCI

Front commun... avec le PCI

Le PCI était absent de la préparation du 3 décembre, quasiment absent de la manifestation. Pourtant le PCI s'affirme d'accord avec les trois revendications essentielles pour les immigrés, que sont la carte unique, le droit de vote et l'arêt des expulsions.

Mais à quoi servent ces prises de position lorsqu'on reste en dehors d'un mouvement qui est à même de s'en faire le support ?

Durant toute la préparation de la marche, ces exigences ont été portées au sein des collectifs par la LCR, mais aussi par la FASTI et d'autres militants... mais le PCI, lui, n'a jamais été là pour le faire.

Pourtant cette organisation a tenu une série de meetings dans le pays affirmant qu'il fallait faire « un front commun » face au patronat... Etrange « front commun » qui amène cette organisation à être absente coup sur coup des manifestations laïques et de la marche contre le racisme, à moins que le front commun ne soit représenté que par les meetings du PCI comme il l'a fait à Paris le 2 décembre avec quelques milliers de participants.

L. C.

PERIGUEUX

Echec au Front national

LE Front national, croyant son ascension irrésistible, a tenté de faire un rassemblement le 1er décembre à Périgueux. Il n'aura réussi qu'à réunir péniblement soixante personnes venues de tout le Sud-Ouest.

Par contre, face aux racistes, c'est une manifestation de plus de 1 000 personnes qui s'est déroulée. 1 000 personnes pour Périgueux, c'est considérable, c'est sans conteste la plus grande manifestation depuis le 10 mai 1981. Vingt organisations étaient signataires, parmi lesquelles la LCR, bien sûr, mais aussi la LDH, les syndicats et les quatre partis gouvernementaux, plus de nombreuses associations.

Dans la foulée, l'ASTIP invitait à un couscous où se retrouvèrent 200 personnes.

Seule ombre au tableau, le PS et le PC firent en sorte que la manifestation se déroule au pas de course, sans mots d'ordre et qu'elle finisse par un depôt de gerbes au monument aux morts !

Seule la fédération de Dordogne de la LCR intervint par son tract massivement diffusé, posant les revendications, expliquant que le racisme se combat par des actes et non des paroles, et appelant à la marche du 3 décembre.

Correspondant

ABONNEMENT A DOMICILE	FRANCE DOM-TOM	ETRANGER
1 - AVEC LA PRESSE DE LA LCR 52 Rouge + 11 Critique Communiste + les n° hors série de Critique Communiste	450 F	500 F
2 - SIX MOIS D'EXPERIENCE DE L'HEBDO «ROUGE» 6 mois = 24 numéros	160 F	
3 - CONNAITRE LE MENSUEL CRITIQUE COMMUNISTE 1 an = 11 numéros	150 F	170 F

Nom : .....
Prénom : .....
Adresse : .....
.....
.....

Formule choisie : ☐

Réglement à l'ordre de PEC
2 rue Richard Lenoir 93108 Montreuil
Tél : 859 00 80

Rouge

• Edité par la société Presse/Edition/Communication (PEC) .
• Imprimerie Rotographie, Montreuil. Tél : 859 00 31
• Directeur de la publication : Robert March
• Commission paritaire : 63922
• Rédaction-administration : 2, rue Richard-Lenoir 93108 Montreuil. Tél : 859 00 80 (lignes groupées)

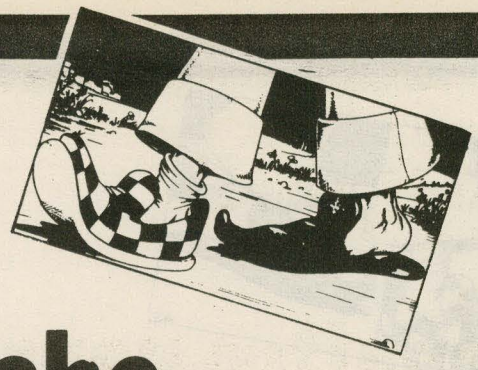

100 000 A PARIS LE 3 DECEMBRE

L'égalité des droits en marche

• La manifestation antiraciste est la meilleure réponse aux abandons du gouvernement devant les campagnes anti-immigrés de la droite, la preuve que l'action déterminée et unitaire est possible

LA marche du 3 décembre n'a pas seulement été la manifestation la plus unitaire et la plus massive depuis de nombreuses années. Elle a été aussi une initiative exemplaire, un événement politique qui a profondément remué tous ceux et toutes celles qui y ont participé.

Et pourtant, bien peu de monde croyait à ce pari un peu fou de quelques jeunes immigrés de la cité des Minguettes, lancé par Toumi Djaida de son lit d'hôpital un jour d'août 1983.

Ils n'étaient que deux cents à Marseille pour le départ le 15 octobre. Une seule personne les a accueilli à Valence... Pendant ce temps-là, l'extrême-droite faisait 17 % à Dreux, sur la base d'une campagne violente pour la chasse aux immigrés. Pendant ce temps-là, les attentats racistes se poursuivaient.

Pendant ce temps-là, le gouvernement prenait des mesures d'exception contre les immigrés sans-papiers, organisait des rafles massives, expulsait sans sommation et proposait à la droite... un débat commun pour régler le problème de l'immigration.

Aujourd'hui, grâce à l'initiative de ces jeunes « beurs », quelque chose a changé. Des dizaines de milliers de travailleurs immigrés sont descendus dans la rue, pour l'égalité des droits, pour vaincre leur propre peur de ce climat de terreur que voulait faire régner à leur encontre l'extrême-droite et la droite dans ce pays. Des dizaines de milliers de travailleurs français sont descendus dans la rue avec eux pour manifester leur refus des campagnes mensongères de la droite, leur refus des manœuvres de division, leur solidarité avec les immigrés, leur volonté de lutter contre le racisme à leurs côtés, et d'obtenir satisfaction des revendications légitimes qui permettraient d'avancer vers une véritable égalité des droits.

La droite et l'extrême-droite mettront quelques temps à retrouver leur arrogance des lendemains de Dreux et d'Aulnay.

Le gouvernement, quant à lui, a été contraint de saluer la marche tant son ampleur contredisait de fait toute son argumentation sur la nécessité de régler au plus vite le problème de l'immigration pour éviter le développement « inévitable » du racisme. Il a dû aussi immédiatement faire des propositions concrètes sur la carte de séjour et sur la justice face aux crimes racistes.

Les jeunes immigrés n'ont pas seulement été à l'initiative de cette marche. Ils en ont été aussi le moteur. Génération née de l'installation progressive des immigrés

Photo AFP

venus pendant la période d'expansion, ils sont les grands oubliés des conséquences de la politique du profit.

Une immense mobilisation de la « deuxième génération »

On a fait venir leurs parents dans les années soixante, pour occuper massivement les emplois nouveaux de l'industrie. Ces « enfants » n'étaient pas prévus au programme. Jeunes qui n'ont jamais connu que la France, qui ont gardé une identité culturelle de leur pays d'origine, mais s'opposent à certaines traditions réactionnaires, ils sont les premières victimes du chômage, et du racisme.

Ils étaient des milliers à la manifestation, souvent là pour la première fois dans la rue, déterminés et combatifs, réclamant le droit de vote et l'arrêt des crimes racistes.

Cette nouvelle force de mobilisation qui s'organise elle-même de manière autonome, est en train de grandir et joue déjà un rôle nouveau et considérable.

Ils ont réagi face à la chasse impitoyable dont ils étaient trop souvent les cibles de choix, face aux étiquettes de délinquants qui leur avaient été apposées une fois pour toutes. Mais, à travers la marche, ils ont peu à peu repris à leur compte les revendications de tous les immigrés, comme la carte unique ou l'arrêt des expulsions, même si ils n'ont pas voulu en faire les mots d'ordre de la marche.

Une riposte massive face à la droite

La mobilisation qui a réuni aussi des milliers de travailleurs français et immigrés, en particulier ceux d'Aulnay, de Flins, de Billancourt, s'est engouffrée derrière l'initiative des jeunes.

Elle a permis de mettre un coup d'arrêt à la campagne de division orchestrée par la droite au profit du patronat pour mieux faire passer sa politique anti-ouvrière.

La droite a observé un silence presque total au cours de la marche. Son embarras est révélateur ! Elle a cru trop vite que sa machine de guerre contre les immigrés était parfaitement au point.

La droite et les patrons poursuivront leur offensive. Mais ils devront désormais compter avec ce mouvement qui doit s'étendre et s'élargir.

Une première victoire

Toute la politique du gouvernement sur l'immigration allait dans le sens de la répression : refus du droit de vote, de la carte unique, politique des expulsions. Le soutien du PCF et du PS à la marche, puis celui du gouvernement, ont fait grincer bien des dents après les déclarations de Mauroy sur la manipulation des travailleurs d'Aulnay et de Flins par des intégristes religieux, après les lois d'exception et la chasse aux clandestins.

Le sentiment de « récupération » a été fortement ressenti, laissant avant le 3 décembre un goût amer à tous ceux qui avaient soutenu la marche dès le début, à tous ceux qui n'ont pas attendu Strasbourg pour accompagner les marcheurs.

Ce sentiment était d'autant plus fort que la presse commençait vraiment à parler de la marche... à cette occasion, en soulignant complaisamment le refus des marcheurs d'être récupérés par... l'extrême-gauche ou les associations immigrées.

Le 3 décembre a révélé bien autre chose que les fantasmes d'une certaine presse. La marche toute entière interpellait le gouvernement pour qu'il prenne des mesures concrètes en faveur de l'égalité des droits. Le discours des marcheurs a été sans ambiguïté à ce sujet et des milliers de voix criaient : droit de vote, carte unique, halte aux expulsions, tout particulièrement pendant le discours de G. Dufoix.

Les résultats sont là : une avancée sur la carte de 10 ans, une modification du Code pénal sur les agressions racistes (voir encadré). Le gouvernement a donc reculé. Ce n'est pas suffisant, mais c'est une première victoire.

Hélène Viken

Quels engagements ?

La délégation reçue le soir du 3 décembre à l'Elysée attendait des mesures concrètes du gouvernement. Georgina Dufoix, puis Mitterrand lui-même, se sont engagés à *« étendre progressivement la carte de séjour de dix ans à tous les immigrés en situation régulière »*.

Cette déclaration est de taille, alors que la carte unique avait été rangée au placard des promesses oubliées. Mais quelle va être exactement la décision du gouvernement ?

Quatre types de cartes existent à ce jour : la carte de résident temporaire d'un an qui concerne 400 000 immigrés, en particulier ceux qui ont fait l'objet de procédures de régularisation au début du septennant actuel. La carte de résident ordinaire de trois ans (qui touche 800 000 immigrés). La carte de résident privilégié de dix ans qui touche un million d'immigrés. Enfin, la carte de trois ans et trois mois des 660 000 Algériens soumis à un régime particulier à la suite des accords franco-algériens.

A chaque carte de séjour correspond aussi un type de carte de travail.

Dans tous les cas, la promesse de Mitterrand ne concernerait que les immigrés régularisés. Cette clause de style n'est pas neutre. Elle rappelle le maintien de l'arrêt de l'immigration d'une part, mais aussi le refus de toute régularisation pour les clandestins d'autre part.

Le gouvernement compte-t-il accorder la carte de dix ans aux immigrés récemment régularisés ? Compte-t-il maintenir en parallèle à la carte de séjour la carte de travail ou acorder la carte unique qui ne met pas l'immigré à la merci de l'employeur ? Compte-t-il maintenir l'interdiction de travailler faite aux femmes d'immigrés ? Autant de questions sans réponse aujourd'hui ; autant de questions qui maintiennent à l'ordre du jour la revendication de la carte unique de dix ans automatiquement renouvelable, comme celle dont dispose les travailleurs « immigrés » venant des pays de la CEE. Cette mesure doit aussi concerner bien sûr les « sans-papiers » actuels.

Cela signifierait l'arrêt des expulsions et des procédures d'exception dont ils sont victimes.

La deuxième promesse faite aux marcheurs concerne les propositions de modification du Code pénal, aboutissant à faire des agressions à caractère raciste des « infractions pénales spécifiques aux sanctions plus lourdes », ce qui n'était pas le cas jusque-là. Les organisations antiracistes pourraient ainsi se constituer partie civile, chose impossible avec les dispositions antérieures qui jugeaient l'agression indépendamment de son caractère raciste ou non. Ainsi la demande de la FASTI de se constituer partie civile dans l'affaire du crime du train Bordeaux-Vintimille avait été refusée.

Cette mesure peut avoir un effet dissuasif réel. Mais surtout elle reconnaît de fait l'existence juridique de crimes et d'attentats à caractère raciste, qui empêche leur banalisation au niveau de la justice. Même si nous ne devons pas nous faire trop d'illusions sur les conséquences, en tout cas, il sera possible (et nécessaire) de mener des campagnes autour de ces questions.

H. V.

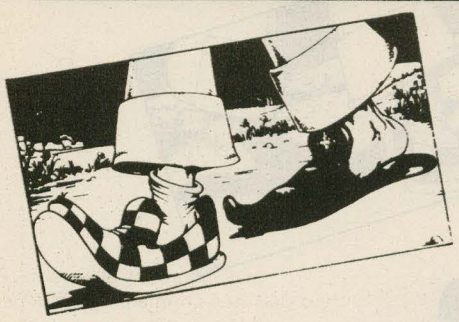

APRES LE 3 DECEMBRE

« Avancer pour les revendications les plus urgentes »

• Interview de Carlos Bravo, permanent national de la FASTI

• Quelles leçons tirez-vous de la marche contre le racisme ?

La première leçon concerne les jeunes. Leur mobilisation massive a prouvé qu'il fallait désormais compter avec une nouvelle force considérable.

Par ailleurs, nous avons constaté à travers cette marche qu'un public nouveau était présent, public qui n'était pas touché jusqu'alors par les associations et les organisations.

Enfin, on parlait beaucoup avant la marche du fait que les jeunes n'étaient pas « revendicatifs ». La marche a prouvé le contraire. Non seulement ils sont « revendicatifs » pour que « soit fait justice dans la justice » ou pour le droit de vote, mais surtout ils sont déterminés dans leurs revendications !

• Que pensez-vous de l'attitude du gouvernement à la fin de la marche ?

Je pense qu'il a été très timide dans ses promesses. C'est une erreur politique de sa part de ne pas avoir profité de l'élan créé par la marche pour avancer résolument dans les mesures concrètes. Sur la carte de séjour par exemple, c'est très imprécis. Qui concerne-t-elle ?

Encore une fois, le gouvernement n'a pas eu le courage politique de prendre en charge une véritable politique en faveur de l'immigration. Il se contente de discours généraux !

• Quelles perspectives comptez-vous proposer au lendemain de la marche ?

Nous en discuterons plus précisément à notre bureau national le week-end prochain. Mais de toute façon, nous comptons demander aux associations de solidarité avec les travailleurs immigrés (ASTI) de poursuivre le travail dans les collectifs existants, pour avancer dans la lutte pour les revendications les plus urgentes : la carte unique, le droit de vote, le droit au logement, la reconnaissance en justice du caractère spécifique des agressions racistes.

Nous sommes favorables à ce que la mobilisation locale se maintienne et se développe sur cette base.

Au niveau national, nous poursuivrons des initiatives sur la carte unique dans le cadre du collectif national déjà constitué.

Sur la question des sans-papiers et des expulsions, où nous sommes très isolés, nous essayons de mettre en place aussi des initiatives, en particulier sur le plan juridique. Enfin, nous étudions la possibilité d'une action à l'échelle européenne à l'occasion des élections, où seraient posées les revendications des immigrés.

Propos recueillis par Hélène Viken

La jeunesse au centre de la marche

ILS étaient nombreux, samedi 3 décembre, à rejoindre les jeunes des Minguettes dans la rue pour l'arrivée de la marche à Paris. Pour tous ces jeunes descendus des cités de la région parisienne, mais aussi de province, c'était le grand jour. Pour la plupart, c'était *« leur première manif »*, et surtout pour ceux issus de l'immigration, c'était la première occasion d'affirmer avec force leurs revendications et leur volonté de vivre ici et maintenant.

Il faut désormais compter avec ces jeunes, jusqu'alors méprisés, qui ont imposé un démenti à la propagande raciste affirmant « immigrés = délinquance ». Ils ont brisé le ghetto des cités. En un mois et demi de marche, ils ont imposé aux organisations ouvrières qui leur tournaient le dos de les soutenir, et au gouvernement qui refuse de prendre en compte leurs revendications de les recevoir à l'Elysée.

Le bouillonnement des cités

La présence massive des jeunes à la manifestation à Paris est bien sûr à mettre à l'actif de SOS-Avenir Minguettes, mais aussi du Collectif des jeunes de Paris et de la région parisienne qui, créé depuis près de deux mois, a agi continuellement pour organiser un accueil très massif le 3 décembre. On assistait à un intense bouillonnement des cités dans les jours précédant les initiatives locales ou le 3 décembre. Ainsi à Gennevilliers, près de deux mille personnes, surtout des jeunes, ont manifesté le 2 décembre dans les rues. A Dreux, quatre cents personnes ont répondu à l'appel du comité des jeunes pour accueillir en manifestant une délégation de la marche le 30 novembre.

Le 3 décembre, en plus du gros cortège du collectif des jeunes de la région parisienne, les cortèges lycéens témoignaient de la mobilisation très large. Ainsi, au lycée Jean-Macé, dans le Val-de-Marne, vendredi 2 plus de cinq cents lycéens ont débrayé, ont débattu d'un film avant de défiler dans la ville sous une banderole *« Les crimes racistes, ça suffit »*, rejoints par des élèves du lycée voisin, Romain-Rolland.

Le collectif des jeunes de la région parisienne a rédigé un manifeste, diffusé le 3, dans lequel il appelle à poursuivre la mobilisation. Il a raison d'affirmer que *« rien ne sera plus comme avant »*. La volonté des jeunes immigrés d'acquérir des droits politiques et des jeunes Français de soutenir leur lutte ne s'arrête pas au soir du 3 décembre.

Des états généraux

Les comités, associations, collectifs de jeunes qui se sont mis en place pour préparer la marche vont continuer à vivre pour obtenir le droit de vote ; pour obtenir une véritable carte unique de dix ans pour tous, renouvelable, non informatisée ; pour dénoncer *« la justice qui fait croupir en prison des jeunes parce qu'ils s'appellent Mohamed ou Karim et qui relâche au bout de quatre mois l'assassin de Moussa Mezzogh, tué à bout portant à Livry-Gargan »*, car il faudra répondre à toute agression raciste. Les beaufs, les flics et autres amateurs de 22 long rifle doivent désormais savoir qu'ils trouveront les jeunes sur leur chemin. *« Une dynamique s'est mise en route ; à nous de relever le défi et de réunir les conditions de notre autonomie et de concrétiser dans notre quotidien nos revendications. A nous de créer et de montrer notre force. A nous de lancer les Etats généraux de la jeunesse issue de l'immigration. »* Ainsi se termine le manifeste.

C'est en reprenant ce manifeste que tous les jeunes antiracistes doivent discuter, se rencontrer encore pour continuer la bataille. C'est en préparant les procès des assassins racistes qui vont avoir lieu dans les mois qui viennent que nous répondrons à l'appel lancé par les jeunes Beurs de Paris à tenir des états généraux.

Les JCR ont mis toutes leurs forces pour préparer le 3 décembre. Nous sommes encore là, aux côtés des jeunes issus de l'immigration, dans leur bataille pour les droits politiques, pour leur droit à l'intégrité physique, morale, politique et sociale. Ce droit de vivre ne se discute pas, à nous de l'imposer.

G. R.

BORDEAUX

« Il faut un front permanent antiraciste »

Après de longs mois de travail commun, à la veille du 3 décembre, plusieurs organisations regroupées dans le collectif bordelais de soutien à la marche ont lancé l'appel suivant.

« A plusieurs reprises, ensemble, nous nous sommes mobilisés contre le racisme et pour l'égalité des droits.

« A plusieurs reprises, nous avons essayé de garder le lien, de continuer ensemble. Plus récemment, au cours des réunions unitaires de la marche, un certain nombre d'entre nous ont commencé à poser le problème : que faire après le 3 décembre ?

« Aujourd'hui, nous avons essayé d'écrire ce que nous pensons. Nous proposons à tous ceux qui ont réuni leurs efforts pour réaliser cette marche, la création d'un **front permanent** contre le racisme et pour l'égalité des droits. Nous le proposons à ceux que nous ne connaissons pas et qui veulent tirer avec nous le signal d'alarme. Nous le proposons à ceux qui ne veulent pas de ce front, mais qui veulent tirer, eux aussi, ce signal d'alarme.

« Le front n'est que la formalisation publique de ce qui existe déjà. Le front, ce n'est pas une nouvelle organisation.

« Le front, c'est un esprit, une volonté de continuer après le 3 décembre. Le front, c'est une volonté d'échange, de débat sans *a priori*.

« Le front, c'est une volonté de réponse efficace. Le front, c'est dire : nous voulons continuer la lutte dans nos entreprises, nos quartiers, nos lycées.

« Le front, c'est dire : nous, associations de quartier, groupes culturels, syndicats d'entreprise, organisations politiques, associations, nous voulons continuer le combat dans nos propres rangs, dans nos lieux d'intervention. »

Avant le 26 novembre, cet appel avait déjà reçu, à Bordeaux, la signature de : ASTI, UNEM, CSCV, LCR, Le Cri, Ligue de l'enseignement, JCR, Groupe femmes rive-droite, Foyer fraternel, PSU.

APPEL DES MARCHEURS

LA MARCHE ... ET PUIS APRÈS

Ce que nous proposons :

★ *Partout où des gens se sont concertés pour nous accueillir et marcher avec nous, nous souhaitons que la réflexion et l'action en commun durent. Tout spécialement, nous plaçons notre espérance dans la capacité des jeunes de familles immigrées à s'organiser et à prendre la parole.*

★ *L'initiative de la Marche est partie de la Z.U.P. des Minguettes, devenue le symbole de la «mal-vie» connue dans de nombreux grands ensembles, mais aussi le symbole d'une juste révolte non violente. Nous assumons cette réalité de lieu symbolique, et nous avons l'intention de créer dans cette banlieue lyonnaise un pôle d'initiatives et de coordination pour continuer à entretenir en France le combat pour l'Egalité.*

★ *Ensemble et partout nous devons dépister, recenser les lieux où la ségrégation se manifeste (dans les cafés comme dans la législation), et nous lancerons des actions non violentes d'intervention directe. Pour cela communiquons-nous les informations. Ecrivez-nous.*

Un cri a été lancé. Ce cri a été entendu et repris par des milliers d'oreilles et de voix. Ne nous endormons pas sur ce premier grand succès, et continuons ensemble à changer la vie.

MERCI A TOUS

Tilt !

SURPRISE : la laïque a fait tilt. Surprise pour la droite qui, croyant la partie gagnée, s'est trop vite emballée.

Surprise pour le gouvernement qui, pariant sur l'appui des laïques à n'importe quelle politique estampillée « de gauche », a perdu.

Surprise pour la gauche « moderniste » qui, ayant décrété le dépassement d'une querelle d'un autre siècle, se débat encore dans les « archaïsmes ».

Surprise pour la direction communiste qui tendait toujours la main à la hiérarchie catholique, quand la mobilisation avait déjà commencé.

Et la surprise ayant fait place à la réflexion, certains s'interrogent encore : n'y a-t-il pas que des franc-maçons, des libres penseurs et des anti-cléricaux impénitents pour s'accrocher à cette vieille lune de la laïcité ?

Hé, non ! L'école laïque ratisse large dans le peuple de gauche ; cela, au moins, est compris du PS et du PC, qui ont dû s'associer aux manifestations laïques pour limiter l'embarras qu'elles leur causent. C'est assurément le calcul de Jospin, qui était le seul manifestant d'Arpajon à se déclarer *« ni pour, ni contre un texte »*, dont il soutient l'auteur... Le secrétaire du PS était bien là physiquement, mais il était politiquement ailleurs : un mystère très chrétien ou une contradiction très profane ?

Alors, à quoi tient la réussite des manifestations du CNAL ? A deux clés seulement, pas à un trousseau de raisons. La première est dans l'occasion (pas si fréquente) de lancer un avertissement au gouvernement, dans un domaine où l'adversaire de droite s'est beaucoup dévoilé. Rejet de la droite (comme à Nantes où la victoire de Chauty aux municipales a laissé un goût de revanche), et refus des concessions gouvernementales se sont mêlés.

La deuxième est qu'il y a quelque chose à gagner (ou à ne pas perdre) à l'école. La pression pour la privatisation de l'école publique s'est renforcée ; combinée avec l'austérité dans l'Education nationale, elle menace de faire reculer des acquis importants : pour le libre accès à l'instruction, pour la gratuité des études, pour la laïcité de l'enseignement, pour le droit à la qualification.

Qu'on se rassure : les sept manifestations laïques ne sont pas tournées vers le passé. Elles marquent une étape dans l'élargissement social de ceux et celles qui s'engagent pour l'école laïque.

N. J.

ECOLE LAIQUE/ 150 000 A ARPAJON ET A MARSEILLE

Un avertissement solennel

• Après l'important succès des manifestations du CNAL, les partis majoritaires sont mis au pied du mur : renier les aspirations de leur base ou changer de politique

C'EST à Arpajon et à Marseille que s'est achevée la pléiade de manifestations laïques. Avec deux nouveaux succès : soixante mille personnes pour la région parisienne (au même moment que la manifestation antiraciste), et près de cent mille pour le sud-est.

Là, comme avant, la masse s'est déplacée. Mises bout à bout, les manifestations régionales auront dépassé en nombre le rassemblement du 9 mai 1982 au Bourget. Loin de courber l'échine devant l'offensive du lobby du privé et les reculs du gouvernement, les laïques attendaient le sursaut. Il a suffi que le CNAL prenne l'initiative pour que des centaines de milliers de personnes y répondent. C'est la première leçon.

Des sept rassemblements, deux émergent : Nantes et Marseille ont connu leurs plus importantes manifestations depuis 1968. La place de ces capitales régionales, à la différence de lieux comme Chauny, Yssingeaux ou Rodez, n'est pas étrangère à l'impact rencontré. Elémentaire, sans doute, mais important pour l'avenir.

Le refus de la politique de Savary a été la plus claire expression des manifestations. Pour tous, la promesse du *« grand service public, unique et laïque de l'Education nationale »* avait valeur d'engagement : engagement à abroger les lois antilaïques, engagement à mettre les écoles privées devant le choix entre le financement public et le statut privé. C'est ce qu'on rappelé les manifestants. Et leur « avertissement solennel au gouvernement » déborde du cadre de la laïcité, pour mettre en cause l'austérité budgétaire. Au-delà même de l'école, les rassemblements du CNAL ont canalisé sur un terrain particulier un refus plus général de la politique de la rigueur et du compromis.

Nul ne le constestera : ils n'auraient pas eu le même écho si le CNAL avait accepté les bases du plan Savary. On ne se déplace pas en masse pour appuyer une politique contraire à sa volonté.

Et maintenant ? Des dirigeants du CNAL affectent de croire que le plan Savary est déjà *« caduque »* et *« dépassé »*. Bien imprudent, celui qui vend la peau de ce plan, avant qu'il ne soit explicitement abandonné ! Le gouvenement s'est engagé trop avant pour que les laïques se contentent désormais de silences ou de faux-fuyants. Rien n'est encore gagné, et la droite n'est pas résignée à perdre. Le respect du mandat laïque est, à l'heure des choix, plus que jamais, la première exigence.

Le gouvernement doit parler, maintenant. Et parler clair.

Il reste donc à amplifier la pression. Le succès du « 9 mai » n'avait pas suffi à mettre Savary sur les rails de la laïcité. L'ampleur des dernières manifestations n'y parviendra pas davantage si — comme le « 9 Mai » — elles sont laissées sans perspective. Elles n'auront valeur d'avertissement que si le gouvernement sait à quoi s'en tenir par la suite.

La discussion sur la prochaine étape a déjà commencé. Elle tourne autour de deux idées.

Comment faire plus que sept manifestations régionales, sinon par une manifestation nationale ? « C'est l'arme suprême », dira-t-on. Raison de plus pour l'employer au bon moment : avant qu'il ne soit trop tard (le milieu de la législature est bientôt atteint), et dans l'élan de la mobilisation retrouvée. Lionel Jospin et Paul Laurent pourraient-ils, comme à Arpajon, prendre la tête d'une manifestation nationale à Paris, pour y tenir le double langage de soutien aux initiatives du CNAL d'une part, et d'appui à Savary d'autre part ?

Les laïques ont aussi l'espoir que l'unité qui s'est réalisée dans les manifestations du CNAL sera préservée, de retour dans les écoles, et dans les communes. La défense de l'enseignement, contre les effets de l'austérité et la pression du privé, a percé les murs de l'école, et est mieux perçue comme la tâche de tous, urgente et difficile.

Des comités unitaires d'action laïque démontreraient pratiquement que la défense de l'école ne se confond pas avec celle de « corporatismes » ; ils associeraient le mouvement ouvrier à la promotion du droit à l'éducation et à la qualification ; et ils permettraient de répondre coup par coup à chaque initiative de la droite et du privé.

Pourquoi gâcher l'occasion de reconstruire, autour de l'école, la mobilisation de tous ceux qui veulent la changer vraiment, lui donner les moyens de fonctionner, y réduire les inégalités et y faire reculer l'échec ?

Nicolas Jeanson

Echos...

L'ACTUALITE des mobilisations laïques nous a contraint à différer l'information sur des actions menées dans l'Education nationale. En voici des échos.

• Moselle : des instituteurs chômeurs.

Une vingtaine d'instituteurs-suppléants n'ont pas été réembauchés à la dernière rentrée dans le département de Metz. L'administration les a invités à *« s'inscrire à l'ANPE afin de bénéficier de l'aide publique »*. Dans une pétition, le SNI de Moselle écrit qu'il est *« inadmissible que les collègues non-titulaires du primaire soient au chômage sans indemnité en attendant que l'administration veuille bien appliquer la loi »* Car, selon la loi de titularisation d'avril 1983, les chômeurs de Metz devraient être intégrés à l'Education nationale. A suivre.

• Seine-et-Marne : grève reconduite dans le primaire.

Deux grèves de 24 heures, à un mois d'intervalle, ont bloqué les écoles primaires de Noisiel, Torcy et Champs-sur-Marne, dans la zone de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée. Largement suivies (121 grévistes, 14 écoles fermées le 25 novembre), ces actions visent à obtenir : la création immédiate de cinq postes indispensables ; le retrait d'une circulaire académique invitant à porter les effectifs à 35 élèves en maternelle ; et des remplacements des maîtres absents (23 congés non remplacés). Dans une lettre-pétition, des instituteurs s'adressent à la section départementale du SNI pour qu'elle apporte son soutien à l'action menée.

• Drancy (93) : des emplois, pas d'heures sup'.

L'inter-syndicale SNES-SGEN du lycée de Drancy informe : *« Notre lycée et l'un des établissements où il y a le moins d'heures supplémentaires, et pourtant elles représentent l'équivalent de cinq emplois (il y a 130 enseignants environ) ! (...) Nous ne pouvons accepter que des professeurs soient envoyés compléter leur service sur d'autres établissements alors qu'il y a des heures supplémentaires dans la même matière, heures refusées évidemment par leurs collègues. (...) Nous avons dû attendre un mois et demi pour être reçus au rectorat, le problème des heures supplémentaires n'a été résolu que pour une matière, l'histoire-géographie, ce qui permet à un collègue de travailler à temps complet sur le lycée. »*

RENCONTRE PC-PS

Mission impossible

• Les deux partis veulent battre la droite, tout en valorisant l'action du gouvernement

Il est des textes historiques. Celui produit par la rencontre PS-PC a peu de chances de le devenir. Cette déclaration *« répond à l'attente de milliers de Françaises et de Français* [sans compter les immigrés, NDLR] *qui souhaitent que la gauche trouve un nouvel élan pour aller de l'avant... »*, disait le lendemain un article de *l'Humanité* pompeusement signé « Parti communiste français ». Plus modestement, Jospin dira que *« nous sommes parvenus à un texte utile pour notre action commune et pour le gouvernement »*.

Autosatisfaction pour la rigueur !

Peu de travailleuses et de travailleurs ont dû frémir d'aise à la suite de cette réunion. Car elle justifie la politique de rigueur du gouvernement présentée comme une option prise *« sous peine de compromettre l'ensemble de son action »*.

En effet, la rigueur du texte commun est telle que le chômage y est présenté comme stabilisé, au moment où huit mille suppressions d'emplois sont annoncées aux Charbonnages de France, au moment où les chantiers navals et la sidérurgie sont au bord de licenciements massifs. L'attente des milliers de Français, pour paraphraser le PCF, réside aujourd'hui dans des mesures énergiques pour interdire les licenciements. Les groupes parlementaires PS et PC, faut-il le rappeler, sont majoritaires à l'Assemblée.

Les attaques patronales contre l'UNEDIC, contre le pouvoir d'achat ? Le texte commun ne souffle mot de la contre-offensive à organiser pour contrer les appétits patronaux. Un timide engagement sans mesures concrètes concerne le pouvoir d'achat, *« ce qui implique de maintenir le pouvoir d'achat moyen des salaires atteint après la progression des années 1981 et 1982 »*.

En revanche, et c'est là toute la contradiction, le PS et le PC veulent *« agir ensemble pour faire barrage à la droite, pour mieux valoriser le bilan de l'action gouvernementale »*. Valoriser une action qui ne s'en prend pas à la crise, mais qui épouse la cause patronale ? Valoriser une politique qui admet que les restructurations industrielles, l'inflation, la protection sociale soient de plus en plus à la charge des seuls travailleurs ? Bonne chance, messieurs les dirigeants sociaux-démocrates, messieurs les dirigeants du Parti communiste français, dans votre quête de l'opinion.

La France du 10 mai est ailleurs

Prétendre battre la droite au nom de cette politique est un pari perdu. En témoignent vos désastres électoraux, de Dreux à Antony, de Sarcelles à Aulnay. En témoigne la prime à l'indépendance à l'égard du gouvernement, dont Force ouvrière fait ses choux gras en ce moment.

Le texte de l'accord reconduit entre le PS et le PC s'est fané, a jauni dès samedi 3 décembre. Ce jour-là, la France du 10 mai 1981 était dans la rue. *« Plus Savary, moins c'est laïque »*, chantaient les manifestants de ces rassemblements-fleuves en défense de l'école publique, malgré et contre le projet Savary. *« Rengainez, on arrive, la chasse est fermée »*, tel était le thème de la marche antiraciste qui s'est accomplie malgré la politique gouvernementale en matière d'immigration, qui reprend les expulsions chères au régime précédent.

Qui, parmi les laïques ou les antiracistes dans la rue, voulait *« valoriser le bilan de l'action gouvernementale »*, selon la lettre du texte ? Ceux qui ont sifflé Georgina Dufoix, ceux qui défendaient l'école laïque contre Savary et la droite ? Ces grandes manifestations montraient que la France du 10 mai est toujours présente, en dépit de la politique que le PS et PC prétendent continuer.

Faire la guerre et parler de paix

Le texte, autosatisfait de l'austérité intérieure, est content aussi de la guerre faite à l'extérieur, au nom de la paix bien sûr. *« Dans cette conjoncture préoccupante, la France mène avec continuité une politique de paix. »* (!) Engagées sur deux fronts, au Liban et au Tchad, les troupes professionnelles sont le meilleur allié des USA dans sa relance d'une intervention militaire directe. La politique de paix de la France a la tenue des paras et la forme des Super-Etendard. Qu'importe au PS et au PC. Ils vont même inventer, dans leur élan, un nouveau mot : une *« arme de non-guerre »*. Sic et resic !

Pour le PS et le PC, dans ce texte du 1er décembre, *« la France devra maintenir en état sa force de dissuasion nationale, arme de non-guerre destinée à préserver ses intérêts vitaux »*. Les deux partis s'engagent à rénover cette machinerie de mort, au prix d'un surcroît d'austérité pour les travailleurs, car les joujoux nucléaires coûtent un prix astronomique. Comme emballage-cadeau, ils présentent ça comme une arme de non-guerre !

En fait, PS et PC viennent de se mettre d'accord pour continuer l'effort de guerre, forces nucléaires comme forces conventionnelles, qui mettra le pays au troisième rang mondial. Tout ça pour faire la « non-guerre » au Liban, au Tchad, et partout où le grand frère de Washington le demandera...

On oubliera ce texte du 1er décembre, mais pas la responsabilité que prennent les deux partis signataires dans la trahison des espoirs du 10 mai 1981, auxquels ils tournent le dos.

Jean Lantier

PRESSE

Une loi pour quoi faire ?

DANS quelques jours, le Parlement discutera le projet de loi gouvernemental sur la *« transparence et le pluralisme de la presse écrite »*. Ce texte repose sur cinq dispositions : 1. Une même personne ne pourra posséder à la fois un quotidien national et d'un quotidien régional. 2. Elle pourra en revanche détenir trois quotidiens nationaux s'ils ne dépassent pas, au total, un tirage de 300 000 exemplaires. 3. Un groupe de quotidiens régionaux ne pourra racheter ou créer de titres d'information si cela l'amène à dépasser un million d'exemplaires quotidiens. 4. Chaque quotidien devra disposer d'une rédaction autonome et toutes les publications devront faire connaître leurs sources de financement. 5. Une « haute autorité » assurera le respect de ces règles.

Il n'en fallait pas plus pour que la droite crie à la remise en cause de la « liberté de la presse » oubliant, du même coup, son acharnement passé à former des « charrettes » de journalistes suspects d'indépendance à l'égard du pouvoir. Pourquoi ce tollé ? Parce que la nouvelle législation s'appliquera principalement au groupe de Robert Hersant.

L'esprit de 1944 ?

Cet ancien créateur, sous l'occupation, de Jeune Front — qui s'intitulait *« mouvement antijuif et antimaçonnique »* — contrôle en effet dix-neuf quotidiens, huit hebdomadaires ou bi-hebdomadaires et dix périodiques spécialisés. Ce qui lui permet de réaliser un chiffre d'affaires de quatre milliards de francs et de diffuser 450 millions d'exemplaires par an.

On comprend que la réaction se déchaîne. Un tel empire contitue un formidable relais des campagnes de l'opposition dans la perspective des futures échéances politiques. Limiter si peu que ce soit la puissance de ce bastion, c'est réduire son efficacité. D'autant que le patron de *France-soir* et du *Figaro-Aurore* est passé maître dans l'art de normaliser les rédactions. Peu importe dès lors à Chirac, Barre ou Giscard s'ils se compromettent avec l'un des pires symboles de l'affairisme. Tel est l'intérêt du capital.

Le projet gouvernemental est pourtant fort modeste. Il ne vise qu'a promulguer une loi « antitrusts » comme il en existe déjà dans nombre de pays capitalistes. Une loi qui ne fait que reprendre les conclusions du rapport Vedel — commandé en 1978 par Raymond Barre lui-même — et vise à réactualiser les ordonnances de 1944.

Ces dernières reposent sur deux principes : la transparence des sociétés de presse et l'interdiction des concentrations abusives. Elles reflètent fort bien les concessions que les forces bourgeoises durent alors faire à « l'esprit de la Résistance ». Dans le même sens, un projet de *« Charte des droits et devoirs de la presse »* indiquait à cette époque : *« La presse n'est pas un instrument de profit commercial, mais un instrument de culture. »*

Mais, très vite, la menace révolutionnaire qui accompagna la Libération étant circonscrite, les règles du marché reprirent leurs droits. Les ordonnances de 1944 tombèrent en désuétude. Dès 1954, la loi de Moustiers donnait en propriété aux nouvelles équipes les journaux qui, au départ, leur avait simplement été confiés par l'Etat. Progressivement, seuls les titres disposant de puissants soutiens financiers purent se développer, les autres étant appelés à végéter ou à disparaître. On en connait les conséquences : réduction de la main-d'œuvre et des équipes rédactionnelles, restructuration des imprimeries, etc.

Rétablir vraiment l'égalité

Hersant n'est que le plus pur produit de cette loi de la jungle qui continue à faire sentir ses effets depuis la victoire de la gauche. En deux ans, on a ainsi vu le « Citizen Kane » français prendre le contrôle du *Dauphiné libéré*, pointer son nez dans *l'Est républicain* et se porter acquéreur du *Courrier de l'Ain*.

On devrait donc se réjouir de voir contrer un processus qui réduit la liberté d'expression à un droit formel. Hélas, l'attitude du gouvernement est bien décevante. Tout d'abord, elle ne s'attaque pas au pouvoir de l'argent. Les faits sont cependant éloquents : moins d'un dixième des publications sont aujourd'hui influencées par le mouvement ouvrier. Avec la nouvelle loi, la majorité des titres restera aux mains de quelques magnats de l'industrie et de la finance. De surcroît, les situations de monopole qui se sont créées au plan local ne seront pas remises en question. Rien n'interdira à un groupe de posséder dans une même région la totalité des journaux d'information générale ou politique.

En second lieu, le projet n'empêchera pas les plus puissants des patrons de presse de recourir aux subterfuges classiques qui permettent le contrôle, par personnes interposées, de certains organes. Enfin, aucun mécanisme ne sera mis en place pour favoriser la création de journaux ou aider les plus petits existants, notamment par la réorganisation des régimes d'aide économique.

Une répartition égalitaire des moyens de l'information écrite impliquerait d'abord la nationalisation des moyens de production des journaux (imprimerie, fac-similé, diffusion) et le contrôle des travailleurs de ces sociétés nationales sur les conditions de travail, le reclassement, la garantie de l'emploi. Et pour que toutes les publications soient à égalité devant les coûts de fabrication, il conviendrait de mettre en place un système de tarifs compensés, établis en fonction du tirage et de la vente. Une commission composée paritairement de représentants des organes de presse et de travailleurs devrait garantir tout le dispositif.

Seule cette démarche pourrait assurer vraiment la transparence, supprimer le recours discriminatoire aux recettes publicitaires et permettre l'expression de tous les courants d'opinion. Fidèle à sa politique générale, le gouvernement refuse de s'y engager. C'est pourquoi, même s'il fait quelque bruit, le débat parlementaire ne règlera aucun des problèmes fondamentaux de ce secteur. Il risque même d'aboutir à la consolidation des inégalités.

Christian Picquet

OFFREZ DES LIVRES

Vous trouverez ce que vous cherchez

à « LA BRECHE »

Politique, romans, BD, enfants, arts, etc...

PLUS DE 5.000 TITRES DISPONIBLES

librairie diffusion

LA BRECHE

Heures d'ouverture

lundi: de 14h à 20h

de mardi à samedi: de 12h à 20h

9, rue de Tunis, 75011, PARIS. Tél : 367 63 57

Pour le droit à l'emploi ⑧ de toutes et de tous

UNE autre politique, qui s'attaque réellement au chômage et qui garantisse aux femmes comme à l'ensemble des travailleurs un réel droit à l'emploi, serait possible. Pour lutter contre le chômage : cela demande des moyens financiers. Ceux-ci existent à condition d'abord, de récupérer l'ensemble des fonds donnés en pure perte au patronat et de se donner les moyens de combattre la fraude fiscale. Les sommes ainsi récupérées pourraient être utilisées pour construire notamment des équipements collectifs.

Il existe aujourd'hui 70 000 places de crèches collectives et 35 000 places en crèches familiales pour 2 300 000 enfants de moins de trois ans !

Les experts de Mitterrand avaient calculé en 1981 qu'il faudrait créer dans le court terme 300 000 places de crèches de plus. On peut d'ores et déjà dire que ce programme minimum, en regard de la pénurie scandaleuse, ne sera pas appliqué car rien n'est prévu à cet effet dans le budget, alors que celui consacré à l'armée ne cesse d'augmenter !

Mais pour répondre réellement aux besoins, c'est bien plus qu'il faudrait en créer ! Et pour connaître au niveau local les besoins de la population en crèches, mais aussi en équipements de santé, en services collectifs variés (laveries, restaurants, etc.), il faudrait organiser une grande consultation nationale. Cela serait possible si les organisations du mouvement ouvrier, les syndicats voulaient s'en charger avec les associations de consommateurs, les organisations de femmes, le MFPF, les associations de locataires (CNL, ACDL...).

Construire les équipements collectifs en nombre suffisant, et de qualité, créerait à coup sûr des dizaines de milliers d'emplois. C'est aussi la seule manière d'assurer le droit au travail des femmes. Et qui oserait arguer des contraintes de la concurrence internationale pour s'y refuser ?

● Il faut tout de suite une loi sur la semaine de travail à 35 heures sans perte de salaire avec embauches correspondantes. En refusant la logique des patrons, il serait possible de la leur imposer : par la mobilisation et le contrôle des travailleurs sur les embauches à réaliser ; en exigeant que les banques nationalisées utilisent d'autres critères que ceux de la rentabilité capitaliste, de la recherche du profit par l'exploitation des travailleurs et qu'au contraire elles refusent les facilités de paiement aux entreprises qui ne satisfont pas les exigences des travailleurs.

● Il faut expliquer ce qui était prévu dans le Projet socialiste : **le droit de véto des comités d'entreprises sur les licenciements.**

Il faut également leur donner les moyens de contrôler l'exercice du travail à temps partiel, ainsi que la situation de l'emploi féminin dans les entreprises.

● **Contre les mesures d'incitation au travail à temps partiel,** la seule législation qui garantisse le droit à l'emploi des femmes est celle qui abroge les ordonnances de mars 1983, interdit les embauches à temps partiel et donne un droit de retour automatique à temps plein à la demande du ou de la salarié(e).

● **Pour lutter contre les inégalités salariales**, il est tout à fait possible de défendre le pouvoir d'achat de tous les salariés, avec l'échelle mobile, et d'augmenter plus rapidement les bas salaires, féminins en grande majorité.

● Pour assurer **une réelle égalité professionnelle entre hommes et femmes**, la récente loi Roudy est totalement insuffisante et risque de n'avoir pas plus d'effets que celle de 1972 sur l'égalité salariale ou celle de 1975 sur l'égalité à l'embauche.

Les plans de rattrapage qu'elle propose doivent être rendus obligatoires, car comment penser que, sans contrainte, les patrons les appliqueront d'eux-mêmes ?

Il faut par ailleurs **permettre aux associations féministes de se porter partie civile** dans tous les cas de discriminations sexistes dans le travail (en pas seulement à l'embauche comme le prévoit le projet de loi antisexiste).

Il faut enfin **que ces associations féministes aient droit de cité dans les entreprises**, qu'elles disposent de locaux et de toutes possibilités pour informer, distribuer des tracts, avoir accès à des panneaux, etc., à l'intérieur des entreprises.

● Il est également possible de donner aux travailleurs et aux travailleuses les moyens de définir ce qu'ils veulent voir produire, en fonction des besoins réels, comme de définir les conditions de travail qu'ils veulent voir se développer, à la place de l'ordre capitaliste.

Tout cela est possible à une condition : celle de ne plus se soumettre aux règles capitalistes internationales et de développer une politique de contrôle des investissements au niveau national ; de changer la finalité de la production et de l'orienter en fonction des besoins sociaux et non du profit capitaliste.

Compte tenu des économies de temps de travail liées à l'informatisation et l'automation, une situation de plein emploi où toutes et tous pourraient travailler quatre heures par jour n'est pas une utopie, c'est une nécessité.

L'alternative est claire : soit le progrès technique aux mains des capitalistes est l'occasion de multiplier les statuts précaires, d'augmenter le chômage, de renvoyer les femmes au foyer, soit les travailleurs s'approprient les moyens de production, imposent leurs solutions pour le plein épanouissement de tous et de toutes.

ABONNEMENT A DOMICILE	FRANCE DOM-TOM	ETRANGER
1 - AVEC LA PRESSE DE LA LCR 52 Rouge + 11 Critique Communiste + les n° hors série de Critique Communiste	450 F	500 F
2 - SIX MOIS D'EXPERIENCE DE L'HEBDO «ROUGE» 6 mois = 24 numéros	160 F	
3 - CONNAITRE LE MENSUEL CRITIQUE COMMUNISTE 1 an = 11 numéros	150 F	170 F

Nom :
Prénom :
Adresse :

Formule choisie : ☐

Réglement à l'ordre de PEC
2 rue Richard Lenoir 93108 Montreuil
Tél : 859 00 80

Rouge

● Edité par la société Presse/Edition/Communication (PEC)
● Imprimerie Rotographie, Montreuil Tel 859 00 31
● Directeur de la publication Robert March
● Commission paritaire 63922
● Rédaction-administration 2, rue Richard-Lenoir 93108 Montreuil Tel 859 00 80 (lignes groupées)

Rouge

Supplément au n° 1091 du 9 décembre

PAF: 2F

Le temps partiel c'est du chômage partiel pour les femmes

Un «choix» imposé

LE patronat français mène depuis plusieurs années une attaque généralisée contre le droit à l'emploi. Le temps partiel est devenu l'un des principaux éléments de la « stratégie du temps de travail ».

Touchant principalement les femmes, l'offensive menée par le CNPF est une attaque d'ampleur contre l'ensemble de la classe ouvrière.

Ce qui est en jeu, le patronat l'explique lui-même : *« Le travail à temps partiel serait préférable économiquement à une généralisation de la réduction du temps de travail par les 35 heures ou la 5e semaine ; procédés inadaptés ou inadaptables à une exploitation rationnelle de la majorité des entreprises. »*

L'idée est simple : ajuster les effectifs aux besoins de la production et permettre une utilisation plus efficace des équipements. Et quoi de mieux, du point de vue patronal, que l'utilisation d'une main-d'œuvre à moitié salaire et grand rendement ?

② Le temps «choisi» par le patronat

Il est de bon ton aujourd'hui de parler de « temps choisi ». S'agit-il de permettre à quelques volontaires les possibilités de décider de leur « emploi du temps » en fonction de leurs aspirations ? En fait de choix, le but est tout au contraire la mise au chômage partiel d'une partie importante de la classe ouvrière — principalement les femmes — en remettant en cause les acquis de tous.

Les exemples fournis par d'autres pays européens sont éclairants : dès lors qu'une politique d'incitation au travail à temps partiel est mise en place, son développement est très rapide, bien des salarié(e)s n'ont plus la possibilité de travailler à temps plein, même s'ils le souhaitent.

Le patronat a déjà obtenu l'adoption des premières lois incitatives au temps partiel en 1981, sous Giscard, celles-ci ayant été reconduites par les ordonnances de Mauroy en mars 1982.

Mais ce premier obstacle levé, il veut plus, beaucoup plus, pour appliquer sa stratégie du temps de travail. Celle-ci, en effet, implique d'abord de sortir du cadre de la législation sur la durée hebdomadaire du temps de travail : les 39 heures, les week-ends, représentant un *« véritable verrou au développement du temps choisi qu'il est indispensable de remplacer par ue définition annuelle »* (rapport sur le temps choisi préparatoire au IX[e] Plan). Le patronat s'est toujours heurté à une forte résistance des travailleurs quand il a voulu remettre en cause cet acquis et il escompte aujourd'hui arriver à ses fins par le biais du temps choisi.

Ces « réformes » qu'il réclame depuis longtemps voient leur première concrétisation dans les récentes mesures adoptées par le gouvernement. En l'absence de celles-ci, le patronat n'en a pas moins développé depuis quelques années des expériences de « temps choisi » dans de nombreuses entreprises qui représentent autant de tests et d'anticipations sur ce qu'il a prévu de généraliser.

On peut ainsi découvrir les charmes du temps choisi à l'usine Peugeot de Sochaux où un système original et fort apprécié du CNPF a été mis en place : deux mi-temps sont mis en doublage sur un poste de travail, assortis d'une prime incitative de 5 000 francs pour les contrats à temps partiel d'un an et d'une prime de 8 000 francs pour les contrats de deux ans. Notons que la réintégration à temps plein ne peut se faire qu'après un an minimum de mi-temps, en cas de force majeure : essentiellement en cas de décès du conjoint !

L'intéret d'un système si élaboré, le directeur du personnel de cette entreprise l'énonçait clairement : *« Le taux d'absentéisme (12 % en moyenne) a baissé sur les postes à mi-temps de trois quarts. Cinq-cents postes, pour la seule fabrication, devraient être supprimés en un an. »*

Un représentant du patronat explique : *« Un concept totalement nouveau est apparu: découper le travail verticalement dans le temps en permettant à plusieurs travailleurs de se succéder à un même poste. Une telle division par "modules" permet une substitution instantanée en cas d'absence. Cette approche permet de réduire le temps de travail, tout en augmentant le travail des machines. »* Voilà qui est clair et qui remet à leur juste place toutes les explications lyriques sur le temps prétendument choisi.

Ce type d'horaires modulaires est déjà expérimenté dans plusieurs entreprises : EDF, Etablissements Gauthier, hypermarchés... Ainsi, l'enjeu est de taille puisqu'il s'agit, ni plus ni moins, de moduler le temps de travail de l'ensemble des travailleurs en fonction des « impératifs de la production », de détourner l'aspiration à une baisse générale du temps de travail, et d'aller contre les acquis sur la durée hebdomadaire du temps de travail.

Qui travaille aujourd'hui à temps partiel ?

• 1 107 000 femmes salariées, et 206 000 hommes travaillent à temps partiel. Cela représente 15,5 % de la population active féminine, contre 1,9 % de la population active masculine (1). Il y a progression de la féminisation du travail à temps partiel, depuis les ordonnances de mars 1982 (2).

Le travail à temps partiel concerne essentiellement les travaux « féminins », traditionnellement déqualifiés : femmes de ménage, employées du commerce.

• **Taux de temps partiel (1) :** 24 % dans le commerce de détail alimentaire, 17 % dans le commerce non alimentaire, 18 % dans l'hôtellerie et la restauration, 38 % dans les établissements de nettoyage-entretien. Dans l'industrie, le travail à temps partiel est encore peu développé (3,9 % des femmes salariées). Mais les offres de travail à temps partiel se développant sont les offres concernant les catégories ouvrières, venant des grandes entreprises. Elles concernent un nombre croissant d'emplois non qualifiés.

• **16,7 % des femmes du secteur privé et 14,3 % des femmes du secteur public** travaillent à temps partiel (1). Il est à noter que le travail à temps partiel augmente moins vite dans le secteur public que dans le secteur privé : cela contredit les arguments portant sur l'importance de la demande des salariées ; le secteur public étant celui où le temps partiel est fonction de la demande des salarié(e)s et non de l'offre patronale (2).

1. Enquête emploi INSEE, mars 1982.
2. « Le Monde de l'économie », 28 juin 1983.

Le travail à temps partiel en Europe (en 1980)

		CEE	France	RFA	Italie	Pays-Bas	Belgique	Luxembourg	RU	Irlande	Danemark
% de salariés travaillant à temps partiel	H	1,5	1,7	0,8	2,0	1,4	0,4	—	2,0	1,2	1,9
	F	23,7	12,2	23,2	6,8	18,9	10,8	14,1	41,7	7,6	40,2
	Ens.	9,3	5,7	8,8	3,3	5,8	3,6	4,1	17,7	3,2	18,0
Par secteur : Agriculture	H	2,9	3,8	2,0	2,3	1,2	0,4	5,4	3,7	4,2	4,6
	F	21,7	24,2	21,3	10,6	19,7	24,5	33,3	55,4	6,5	41,5
	Ens.	6,8	6,8	7,7	4,4	2,3	2,3	8,9	13,8	4,3	8,1
Industrie	H	1,2	0,9	0,6	2,6	0,8	0,3	0,2	1,1	0,7	1,0
	F	16,7	6,1	19,3	6,1	17,2	3,4	10,4	30,4	4,5	31,0
	Ens.	4,8	2,2	5,3	3,3	2,6	1,0	1,1	8,4	1,5	7,3
Services	H	2,0	2,6	1,0	1,1	2,0	0,6	0,8	3,1	1,4	2,6
	F	27,0	14,6	25,4	6,9	19,2	14,4	14,7	46,0	8,9	42,3
	Ens.	13,5	8,4	12,5	3,1	8,2	6,1	6,7	25,4	4,5	24,5

Source : Rapport au Sénat de J. Gravier au nom de la commission des affaires sociales (oct. 1980).

Le temps partiel n'est pas le temps des femmes ⑦

24 % des salariées dans le commerce travaillent à temps partiel. Il est quasiment impossible d'être embauchée à temps complet aujourd'hui dans cette branche. Beaucoup souhaiteraient obtenir un plein temps et se heurtent au refus de leurs patrons.

Parmi elles, certaines avaient pensé qu'elles auraient avec le temps partiel un peu plus de temps libre, un peu moins de fatigue... Mais très vite la réalité s'est avérée bien différente : travail le week-end, aux heures de pointe, sans pauses...

Pour bien des salariées du commerce, les deux jours de repos consécutifs ne sont pas appliqués. Quelquefois le travail est réparti sur six jours. Dans d'autres cas l'amplitude de travail dépasse dix heures par jour (avec une coupure de plusieurs heures dans la journée).

La revendication du droit au retour à temps plein, au centre des luttes, est devenue leur revendication collective, ainsi que le montre une enquête réalisée par le journal *Antoinette* (avril 1983) auprès de « partielles » du Printemps et des Galeries.

Face au chantage patronal qui voudrait faire « choisir » aux travailleuses le licenciement ou le passage à temps partiel, celles-ci répondent par la lutte collective, refusant de faire les frais d'une crise qui n'est pas la leur.

C'est la voie qu'ont prise les travailleuses de Béckaert-Cokerill en Belgique, licenciées pour avoir refusé le temps partiel que le patron voulait leur imposer. Leur lutte est exemplaire par la ténacité et la combativité dont elles ont fait preuve, par le sens qu'elles ont donné à leur combat : *« Une injustice commise contre une femme est une menace pour toutes. »*

Aujourd'hui, elles veulent faire reconnaître le caractère de discrimination sexiste de leur licenciement et appellent à la solidarité de toutes et tous.

En France, dans l'entreprise Arthur Martin de Revin (Ardennes), le patron proposait tout simplement de mettre à temps partiel 120 femmes, pour répondre aux suppressions d'emplois... Contre cette « proposition » c'est la mobilisation des travailleuses et le soutien dans l'unité des sections syndicales qui l'ont fait reculer.

Ces luttes le montrent : le temps partiel n'est pas le temps des femmes !

La réalité est là pour prouver que les femmes s'entêtent à vouloir continuer à travailler, qu'elles ont pris conscience de leur droit à l'emploi et de la nécessité de leur indépendance économique. Elles refusent de *« retourner à leurs casseroles »*, comme disent les licenciées de Beckaert.

C'est un acquis que, plus que jamais, il leur faudra défendre, face à toutes les remises en cause d'ampleur qui s'annoncent. Cette bataille exige la mobilisation dans l'unité de l'ensemble du mouvement ouvrier, pour la défense intransigeante des revendications des femmes et contre la division entre hommes et femmes de la classe ouvrière que représente la politique de généralisation du temps partiel.

Quelques dates

• **Novembre 1980.**
Manifestation unitaire contre les projets de loi de Giscard sur le travail à temps partiel à l'appel de la coordination des groupes femmes d'entreprises et de quartiers de la région parisienne.

• **Novembre 1981.**
Assises nationales des femmes sur le travail.

• **Mars 1982.**
Rassemblement des groupes femmes devant le ministère du Travail pour protester contre l'ordonnance de Mauroy.

• **Avril 1982.**
Etats généraux *« les Femmes dans le travail et le travail des femmes »*, organisés par la coordination des groupes femmes, l'URP CFDT, le MFPF, des syndicats enseignants de la région parisienne, et soutenus par le PSU, la LCR, les JCR, les CCA, Jeunes Femmes et la Ligue des droits de l'homme.

Le débat, très riche, de la commission sur le travail à temps partiel est retranscrit dans la brochure de compte-rendu des Etats généraux.

• **Avril 1983.**
Rencontre internationale à Turin sur le travail des femmes.

• **Juin 1983.**
Parution d'un appel de soutien à la lutte des travailleuses de Bekaert-Cokerill, signé par de nombreuses femmes, personnalités féministes et syndicalistes.

Aujourd'hui, le gouvernement reprend à son compte les arguments qui étaient dénoncés lorsque Barre les avançait, voyant dans le temps partiel la réponse au chômage...

Le 26 octobre dernier, le Conseil des ministres, au nom de la « priorité à l'emploi », annonçait un projet de loi sur le temps choisi pour le printemps prochain. Outre l'extension du congé parental, prétendu « mixte », des mesures étaient prises, notamment pour permettre l'embauche de chômeurs sur des contrats à durée déterminée, et encourager la préretraite à mi-temps. Sans attendre le projet de loi sur le temps choisi, *« une incitation financière sera mise en œuvre pour encourager les embauches à trente heures »*.

Ce projet de loi constitue une attaque frontale contre les acquis ouvriers sur la durée et les horaires de travail. Ces mesures toucheront tous les travailleurs, elles frapperont plus fortement les femmes :

- Suppression de la notion unique de travail à temps plein : c'est une remise en cause du droit au travail pour tous. Cela introduit une division entre les travailleurs : ceux qui auront droit à un travail à temps plein et les autres... Ce type d'emplois « au rabais » étant les plus déqualifiés.
- Redéfinition de la semaine de travail qui serait désormais comprise entre le lundi à 0 heure et le dimanche à 24 heures. L'employeur pourra donc répartir comme il veut le temps de travail, avec tout ce que cela signifie pour les conditions de vie des salarié(e)s.
- Suppression de la durée hebdomadaire de 39 heures, le calcul se faisant sur la base d'une durée moyenne annuelle...
- Allongement de la durée légale de certains secteurs : commerce, hôtels, restauration (où la main-d'œuvre féminine est importante).

Permettre le développement du temps choisi accroît notamment la marginalisation des femmes par rapport au droit à l'emploi. Cela nécessite par ailleurs que l'exigence de l'égalité entre hommes et femmes soit mise au second plan et que soit revalorisée la « fonction maternelle », c'est-à-dire la présence au foyer.

C'est le rôle joué par la politique familiale qui, sous prétexte d'une baisse de la natalité prétendument alarmante se caractérise par un encouragement à la natalité. En période de crise, quand le chômage s'aggrave, il est de tradition de vanter les charmes de la maternité... Quitte à oublier les positions de principe et les promesses antérieures ; notamment celles d'une allocation dès le premier enfant et égale pour tous les enfants.

C'est ainsi que Mitterrand déclarait le 31 décembre 1982 : *« Je considère, quant à moi, que l'aide au deuxième puis au troisième enfant constitue un devoir national. »*, et récidivait le 23 mars dernier en lançant un appel à *« refuser le déclin de la France qui s'inscrit dans le déclin de la famille »*.

Cette politique-là est en contradiction totale avec l'aspiration des femmes au droit à l'emploi. L'augmentation continuelle du taux d'activité féminin, malgré la crise, en est la première preuve. Avoir un emploi n'est pas seulement une aspiration. Pour toutes celles qui, de plus en plus nombreuses, sont célibataires, divorcées, femmes « chef de famille » et qui ne peuvent compter que sur leur propre salaire, c'est une nécessité vitale.

Les femmes sont les premières visées

LES chiffres le démontrent : les personnes d'abord concernées par le travail à temps partiel sont les femmes. Doit-on parler de « libre choix » dans ces conditions ? La raison en est simple : ce sont elles qui subissent une double journée de travail, cumulant un travail déqualifié et l'ensemble des tâches ménagères et d'éducation des enfants.

Cela explique que pour certaines d'entre elles, le travail à temps partiel représente un moindre mal, une « solution » individuelle, permettant de pallier la pénurie d'équipements collectifs, et l'absence d'une diminution généralisée du temps de travail. Mais qui pourrait penser que les femmes acceptent de gaiété de cœur de voir leur salaire amputé de moitié ?

Où est la «liberté » avec 2 000 francs par mois, lorsque l'on fait en général presque la même quantité de travail en moins de temps ? Pour les femmes, le temps partiel c'est l'aggravation de leur situation actuelle, d'exploitation et d'oppression.

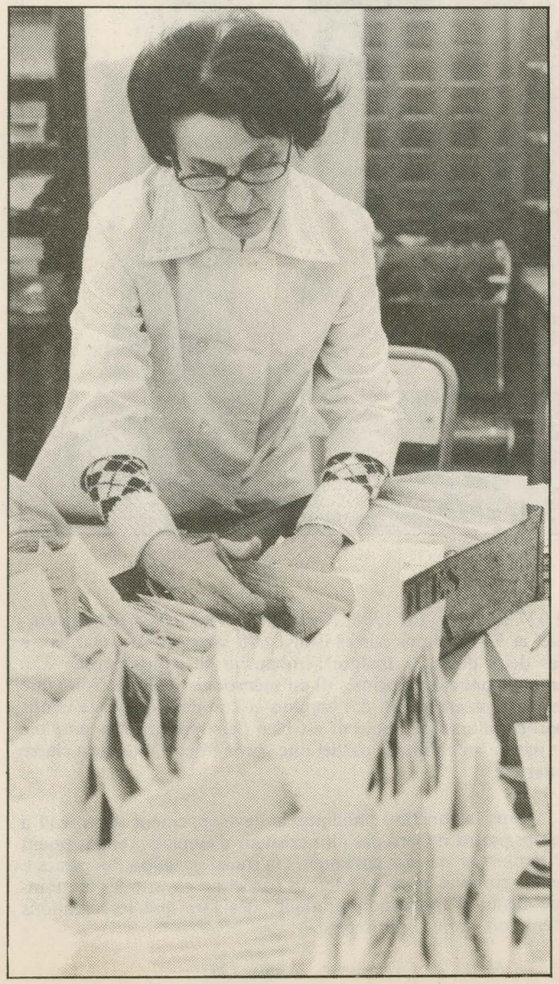

C'est un salaire d'appoint

Les femmes constituent déjà la majorité des bas salaires : deux smicards sur trois sont des femmes. La moyenne des salaires féminins est de 33 % inférieure à la moyenne des salaires masculins. En 1981, 16 % seulement des femmes salariées (contre 35 % des hommes) gagnaient plus de 6 000 francs...

Avec le temps partiel, c'est l'aggravation des discriminations salariales ; l'amputation de salaire qu'il implique ayant en outre des répercussions immédiates sur la baisse des indemnités de chômage en cas de licenciement, sur le montant de la retraite... Avec le temps partiel, comment parler d'indépendance économique pour les femmes ?

Des emplois sous-qualifiés

A qualification égale, les femmes occupent des emplois moins payés, moins intéressants, plus répétitifs. Plus d'une OS sur quatre travaille à la chaîne, contre un OS sur treize, et une ouvrière sur quatre travaille au rendement. 80 % des femmes salariées sont aujourd'hui employées comme ouvrières ou femmes de ménage.

Avec le temps partiel, c'est encore moins de possibilités de formation professionnelle, de promotion. C'est l'augmentation des cadences car souvent le même travail reste à faire ; c'est le travail aux heures de pointe, le week-end, la suppression des temps morts, comme dans le commerce. La généralisation du temps partiel conduit à l'aggravation de la ségrégation entre métiers féminins et métiers masculins.

Elle produit également l'insécurité pour l'avenir : une femme qui passe au temps partiel n'a aucune garantie de retrouver ensuite un temps complet.

C'est le retour partiel au foyer

L'ensemble des travaux ménagers et d'éducation des enfants forme une deuxième journée de travail qui repose encore, dans la quasi totalité des cas, exclusivement sur les femmes. En 1982, les ouvrières consacrent, d'après l'INSEE, 31 à 34 heures par semaine au travail domestique.

En France, 49 milliards d'heures de travail domestique sont effectuées chaque année (et 47 milliards d'heures de travail rémunérées). Quant aux hommes, la part qu'ils prennent quotidiennement aux tâches domestiques aurait augmenté en un an... d'une minute !

Le travail à temps partiel, c'est encore plus se retrouver seule à assumer les tâches domestiques, être encore plus cantonnée dans le rôle traditionnel de mère et responsable du foyer.

Pourquoi, dans ces conditions, demander la création d'équipements collectifs, pourquoi, à un autre niveau, exiger la répartition des tâches ménagères, puisque les femmes auront ainsi « tout le temps » de s'occuper des enfants et de la maison ?

④ L'objectif : supprimer des emplois

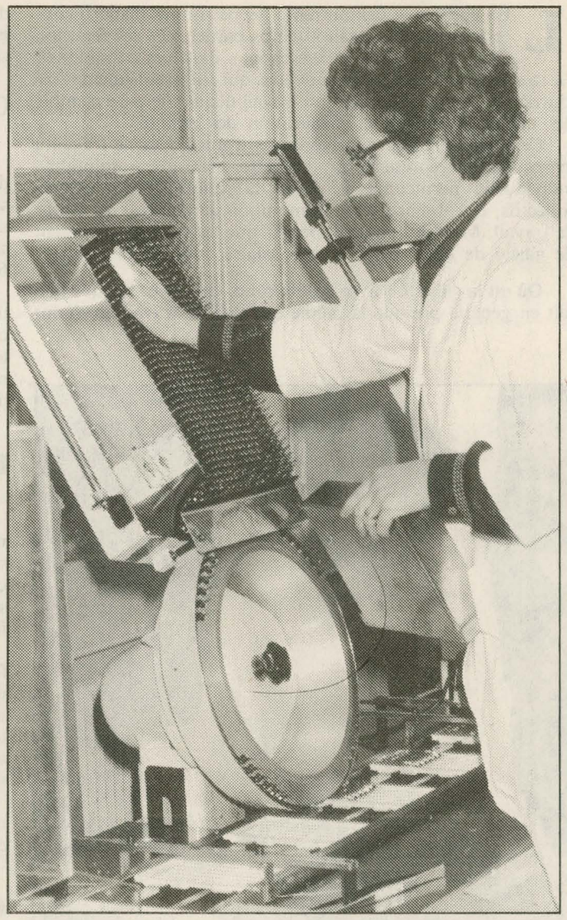

La fausse alternative ! En réalité double journée de travail.

CONTRAIREMENT à ce qu'affirme aujourd'hui Mauroy, le temps partiel n'est pas une solution au chômage, bien au contraire ! Et cela, pas plus en France que dans les autres pays européens. En Angleterre, le fort taux de travail à temps partiel (40 % des femmes salariées) se cumule avec un chômage massif.

Les patrons eux-mêmes l'avouent, comme ce directeur du personnel de l'usine Peugeot-Sochaux qui déclare : *« Cinq-cents postes pour la seule fabrication devraient être supprimés en un an. »*, avec l'introduction du mi-temps.

Une enquête menée en Lorraine indique que le passage d'un poste à temps partiel n'a jamais donné lieu à un recrutement compensateur, dans 93,5 % des cas. Dans l'industrie tout particulièrement, c'est un cas sur dix mille qui a donné lieu à un recrutement compensateur (1).

Aux Galeries Lafayette, il y avait à la vente en 1970 : 1 267 salariés à temps complet et 760 à temps partiel (soit 2 027 salariés). En 1978, il y avait 755 salariés à temps complet et 920 à temps partiel (soit 1 675 salariés). Au total, entre ces deux dates, et malgré l'embauche de temps partiel, 352 emplois ont été supprimés. Il est mensonger de faire croire que les patrons créeraient des emplois si l'on développait le temps partiel ; alors que l'objectif est bien de supprimer des emplois et mettre au chômage partiel une partie importante de la classe ouvrière.

Dans la fonction publique, le développement du travail à temps partiel ne sera pas plus créateur d'emplois, l'engagement à compenser par des embauches la transformation des postes à temps complet en poste à temps partiel ne voyant pas le moindre début d'application pratique, dès lors que les créations d'emplois sont supprimées.

1. « Le Monde de l'économie », 28 juin 1983.

De la dénonciation...à l'incitation ⑤

AVANT le 10 mai 1981, le PCF et le PS dénonçaient le travail à temps partiel comme une forme de travail précaire, accentuant la marginalisation des femmes dans le monde du travail. A la fin de l'année 1980, ces mêmes partis votaient, pour ces raisons, contre les premières lois d'incitation au travail à temps partiel, dues à Giscard. Pendant sa campagne électorale, le candidat Mitterrand parlait, au colloque organisé par *Choisir* (avril 1981) *« d'organisation du chômage partiel »* et déclarait qu'au temps partiel *« il faut opposer la réduction du temps de travail »*...

Mais, passées les élections, choisissant d'obéir aux exigences du CNPF, le gouvernement a cédé et les déclarations hostiles au temps partiel se sont vite envolées... Remplacées par l'adoption des ordonnances de mars 1982, qui donnant quelques minimes garanties aux salarié(e)s, reconduisent par ailleurs l'essentiel des dispositions adoptées sous Giscard, dont les avantages pour les patrons (cf. encart).

A Gattaz qui n'a cessé de répéter : *« Il faut favoriser le temps partiel par tous les moyens »*, Mauroy répond, en écho qu'*« il faut recourir à un partage plus général du travail, il faut promouvoir les horaires collectifs à temps partiel »* (avril 1983). Un mois plus tôt, le même Mauroy déclarait pourtant à l'occasion du 8 mars (mais il faut dire que c'était alors en pleine campagne municipale) : *« Nous entendons faire respecter le droit au travail pour chaque homme et chaque femme... Le salaire de la femme est encore trop souvent considéré comme un salaire d'appoint. »*

→

La législation actuelle

• **Décembre 1980-janvier 1981 :** le gouvernement Giscard-Barre fait voter en urgence par le Parlement deux lois sur le temps partiel, l'une pour le privé, l'autre pour la Fonction publique. Il s'agit d'assouplir la législation pour permettre au patronat de développer cette forme de travail et de rattraper son retard sur les pays voisins en la matière. Désormais, grâce à la limitation des charges et obligations patronales, deux mi-temps ne reviendront pas plus cher qu'un temps plein.

• **Mars 1982 :** le gouvernement Mauroy adopte deux nouvelles ordonnances sur le temps partiel, dont l'objectif proclamé est de renforcer les garanties individuelles des salarié(e)s à temps partiel. Qu'en est-il ?

— Les droits sociaux sont les mêmes que pour les travailleurs à temps plein.
— Le refus de travailler à temps partiel ne peut être un motif de licenciement.
— Tout salarié effectuant plus de 15 heures par semaine compte pour le calcul des effectifs de l'entreprise.

Mais

— Le retour au temps complet n'est pas automatique, sur simple demande du salarié.
— L'ordonnance ne fixe aucun quota maximum de travailleurs à temps partiel par entreprise.
— Ni droit de veto des CE ni contrôle syndical sur les embauches à temps partiel.
— Les heures complémentaires n'impliquent pas de majoration de salaire, à la différence des heures supplémentaires des travailleurs à temps plein.
— Le calcul des pensions de retraite se fait au prorata du temps travaillé.

Du côté des syndicats...

La **CGT** se prononce contre le travail à temps partiel depuis plusieurs années. Henri Krasucki dénonçait en 1980, avec la plus grande virulence, les lois giscardiennes d'incitation au temps partiel, et affirmait à l'époque : *« Les parlementaires qui voteront le projet de loi voteront pour le CNPF et contre les travailleurs. »*

Fort bien... Mais aucune mobilisation n'avait encore alors été engagée par la CGT, et les groupes femmes s'étaient retrouvés seuls à organiser une manifestation de protestation à Paris.

Et quand le gouvernement actuel prit les ordonnances de mars 1982 sur le temps partiel, la CGT se fit de la plus grande discrétion et le silence gêné remplaça les prises de position, après les décisions du Conseil des ministres, sur le temps choisi.

Quant à la direction de la **CFDT**, son revirement sur la question fut complet. Ainsi que le rappela Marcel Gonin (dans *CFDT aujourd'hui* de septembre 1983) : *« L'action sur les positions de la CFDT a commencé avec les discussions sur le travail à temps partiel pour les femmes et l'allocation de la mère au foyer... Il fallut de longs débats pour faire admettre le danger représenté par ces propositions pour les travailleuses... »* La conséquence en étant le vote au congrès de Brest de la résolution affirmant que *« la liberté des femmes passe par leur autonomie économique »*.

Depuis, les discours se sont inversés et la direction de la CFDT, sous couvert de prise en compte du « libre choix des femmes », insiste sur « l'importance de la demande » et propose non de combattre le développement du travail à temps partiel mais de négocier pour étendre les garanties des travailleurs à temps partiel.

CFDT aujourd'hui vit même en mars dernier la publication d'un long article rédigé par un économiste bourgeois favorable au temps partiel. Il faut dire que quand on se prononce pour le partage du travail et des revenus, il est difficile de s'opposer au temps partiel. Recentrage oblige !

ASSURANCE CHOMAGE

Négociations ou bas-marchandage

Il y a des moments où on ne sait plus très bien ce qu'on lit : des gens s'agitent dans un monde à eux... C'est l'impression que finit par donner la « négociation » sur l'avenir de l'assurance chômage, l'UNEDIC.

« Patronat et syndicats, disent les journaux, *ont décidé de se revoir... »* Quand ? Pourquoi ? Plus personne ne suit très bien. C'est justement ces situations que le CNPF affectionne. Elles sont propices à tous les mauvais coups, parce que les dirigeants syndicaux acceptent de « négocier » sans aucun rapport de forces, sur le terrain de la « bonne gestion » de l'UNEDIC. Comme s'ils pouvaient, par la vertu de leurs dossiers et leurs astuces de négociateurs, « faire le poids » face aux exigences patronales !

Pour démêler cette question décisive, tout au moins pour plus de deux millions de chômeurs, résumons.

En développant les « contrats de solidarité » et les départs en préretraite dans le cadre du FNE (Fonds national pour l'emploi), on « stabilise » les chiffres des statistiques du chômage, mais cela n'empêche pas le nombre de sans-emploi réels d'augmenter. Avec toutes les conséquences sur les finances de l'UNEDIC.

En faisant payer les fonctionnaires au titre de la « solidarité », le gouvernement a ramassé 3,3 milliards de francs sur l'année 1983, sans doute à peine plus en 1984. Mais cela reste loin de l'addition que le patronat, en licenciant, fait éponger par les cotisations des salariés. Le calcul est simple. Le « coût d'un chômeur » (somme des allocations et du « manque à gagner » pour les impôts et les cotisations dont il est dispensé) s'élève au moins à six millions de centimes. Les cotisations des fonctionnaires ne couvrent les frais que de cinquante mille sans-emploi supplémentaires. Or, chacun sait que les patrons suppriment en ce moment même deux cent mille postes de travail... que cela apparaisse ou non, pour le moment, dans les statistiques officielles !

Gestionnaires

Une contradiction apparaît de plus en plus incontournable dans la gestion de l'UNEDIC. Elle a amené son président, Bergeron — tout en refusant le principe du rejet de certains chômeurs à la charge de l'Etat —, à en appeler à ce que le budget de l'Etat donne plus d'argent aux caisses de l'UNEDIC... Du coup, le CNPF en profite et explique qu'il est « plus simple » de distinguer les chômeurs réellement à la charge des cotisations patronales et ouvrières de ceux à la charge de l'aide de l'Etat : parmi eux, les préretraités et les jeunes plus ou moins organisés par les contrats de solidarité ou de formation.

Au passage — bien sûr — le CNPF veut aussi réduire le montant des allocations et leur durée : histoire de faire sentir la pression du chômage de façon plus pesante sur les salariés afin de les pousser à être moins exigeants sur leurs revendications.

Ni FO, ni la CGT, ni la CFDT n'ont pu juger acceptable de discuter *« sur les bases proposées par le CNPF »*. Mais chacune fait ses propositions. La CGT a *« posé publiquement la question »*, explique *la Vie ouvrière* du 5 décembre : *« L'Etat est-il prêt à accepter cette charge supplémentaire (...) Si oui, qui la supportera : les patrons, les salariés, toute la collectivité nationale. »* Une position qui ne peut pas passer pour « trop carrée » !

La CFDT, elle, *« propose un système unique et des comptes séparés par catégorie d'allocation »* (*Syndicalisme-hebdo* du 1er décembre) ; elle précise soigneusement le pourcentage, par allocation, de ce qui doit revenir aux « cotisations » (confondant celles des salariés et des patrons), au *« budget de l'Etat »* et à *« la solidarité nationale »* (cotisations des fonctionnaires et impôt supplémentaire spécial). Pour ce qui concerne les jeunes et les préretraités, on en arrive à mettre à la charge du budget de l'Etat 50 % de leurs allocations... Par ailleurs, histoire de *« prouver son sérieux »*, (sic !), elle affirme que *« la participation de l'Etat et de la solidarité nationale devrait être augmentée de quelque quinze milliards »*.

Englués

Après le 10 décembre, les « partenaires sociaux » se « retrouveront » sans doute le 14 décembre. Et les « négociations » continueront — ou reprendront ! — début janvier. Ne serait-il pas temps, plutôt, de rappeler des évidences : « Les patrons sont responsables du chômage, à eux de payer les pots qu'ils ont cassés ! » Avec une conséquence évidente : devant la faillite de ce système, l'actualité de la semaine de trente-cinq heures. On peut l'obtenir par une mobilisation unitaire pour imposer une loi et les embauches qui y correspondent dans les entreprises. Une mobilisation faisant interdire aussi les licenciements.

Les patrons, pour sûr, hurleraient au « socialisme »... Cela doit-il empêcher de mettre à l'ordre du jour la mobilisation sur les revendications ? Et peut-on encore parler, au sens strict des mots, de « négociation » quand aucun rapport de forces ne permet de défendre les intérêts des travailleurs ?

Pierre Rème

SALAIRES

Pertes : aujourd'hui et demain

DANS les entreprises, c'est l'heure des comptes. Et contrairement à ce que dit Delors (voir ci-contre), le constat est partout identique. Le pouvoir d'achat est en baisse.

Les exemples ne manquent pas. Un agent de la SNCF touchant 5 000 F en janvier, percevait 5 279 F en septembre (+ 5,5 %). Dans le même temps l'indice des prix augmentait de 7,5 %. La perte se chiffre sur les neufs mois à 641 F.

Dans une entreprise de l'aéronautique, Messier-Montrouge, filiale de la SNECMA, un salarié touchant 7 000 F en janvier, perdra 1 224 F sur l'année (en comptant 0,7 % d'augmentation de l'indice des prix en octobre, novembre, décembre). Mieux, la semaine de travail passant à 38 heures en novembre (compensée à 70 %) la perte s'élèvera à 1 472 F. Signalons au passage qu'il n'en verra rien sur son bulletin de paie. La perte due à la réduction du temps de travail (1,68 % du salaire) a lieu en même temps que l'augmentation de 2,5 %, prévue dans les accords 1983. *L'Humanité* du 6 décembre cite cette entreprise en exemple à suivre. La CGT vient d'y signer l'accord de réduction du temps de travail, au grand étonnement d'autres syndicats CGT de l'aéronautique (Dassault, Hispano, SNECMA) qui ont refusé, eux, leur signature sur des contrats à peu près identiques !

Ajoutez à tout cela les pertes dues à la hausse des cotisations et des impôts. La perte s'accroît.

Et l'horizon s'assombrit encore avec les accords qui se dessinent pour 1984.

Chez les fonctionnaires, l'examen de la clause de sauvegarde pour 1983 est repoussée à mars 1984. Le Pors, ministre PCF, s'en félicite. *« Ainsi*, dit-il, *le CNPF doit jouer les premiers violons »*, dans le concert des négociations. Les augmentations prévues dans la fonction publique sont pour le moment égales à 0 %. L'effet report des augmentations 1983 sur 1984 étant d'environ 6 % sur la masse salariale, limite fixée par J. Delors.

Dans les banques, sous l'œil vigilant du gouvernement, l'application des mêmes 6 % serait en cours. Résultat : une augmentation réelle, en niveau, d'environ 1,5 % sur l'année.

Dans la chimie les négociations salariales sont terminées. Il n'y aura pas d'accord. Les patrons conseillent aux entreprises, *« si leur situation économique le permet »*, une augmentation de salaire de 1,5 % en mars, et de 2,5 % en septembre !

Face aux attaques, les syndicats choisissent la division, la dispersion des actions, entreprise par entreprise, branche par branche.

Alors que seule l'action tous ensemble, pour le rattrapage intégral du pouvoir d'achat, le rétablissement de l'indexation des salaires sur les prix, permettrait de mettre un coup d'arrêt à cette attaque conjuguée du patronat et du gouvernement.

Michel Morel

Les jeux de mots-Delors

A première vue, Delors est étonnant. Il a donné des consignes précises pour que les hausses salariales 1984 soient inférieures à la hausse des prix, tendent même vers zéro. Mais il déclare la semaine dernière la bouche en cœur : *« La baisse du pouvoir d'achat n'est ni inéluctable, ni nécessaire. »*

Il sait (tout de même !), que la hausse des prix a déjà dépassé les 8 % pour 1983. Artisan d'une politique limitant les augmentations de salaire à 8 % la même année, il est partisan de garder pour le moment les « clauses de rattrapage » au frigidaire. Mais il commente, tout sourire, *« il est encore trop tôt pour dire si le pouvoir d'achat baissera cette année, et de combien »*.

C'est un ministre, on hésite : délire, dissimulation. Ou bien contre-feu aux déclarations patronales ? (Gattaz qualifie les consignes de Delors de *« chance historique à saisir pour faire baisser les salaires »*.)

Une deuxième lecture, un brin de réflexion scandalisent ! Delors (et Mauroy !) font simplement un jeu de mots.

Ils remplacent dans leurs dernières déclarations *« pouvoir d'achat moyen des salaires »*, par *« pouvoir d'achat moyen du revenu disponible »*.

Le revenu disponible est la somme des revenus de tous, salaires et prestations sociales, compte tenu des impôts et cotisations... Mélangez tout, remuez, vous obtenez des pourcentages moyens, qui n'ont plus grand-chose à voir avec le bulletin de paie de chacun. Habile, non !

Mieux, même, Delors est têtu. Il a déjà officialisé le calcul des augmentations salariales en masse, agrémentées de l'« effet report ». (Celui-ci compte, dans les augmentations de l'année en cours, une partie des augmentations de l'année précédente.) Aujourd'hui, il évalue le pouvoir d'achat moyen en masse ! La boucle est bouclée, pour mieux brouiller les cartes. Et ce n'est pas Gattaz qui va s'en plaindre.

M. M.

publicité

en souscription 120f

Frais de port en sus : 1 ex. = 13,10 F, 2 ex. = 19 F

Nous vous communiquerons ultérieurement l'adresse où vous pourrez retirer votre livre à Paris, si vous ne désirez pas le recevoir par poste.

Chèque à l'ordre de : Jacques Girma
Adresse pour votre paiement : Jacques Girma, 15, rue Louis-Blanc, 75010 Paris

Les primes arrivent !
N'oubliez pas votre chèque à la Ligue !

Soutien financier

NOM ..... Profession .....

Prénom ..... Adresse .....

je verse ..... F

(chèque à l'ordre de la LCR)
A retourner à Michel Rousseau,
2, rue Richard-Lenoir 93108 Montreuil

TALBOT-POISSY

Appels syndicaux à la grève

POUR permettre aux travailleurs de Talbot de réagir au moment où, après plusieurs semaines de chômage technique, ils se trouvent tous ensemble à l'usine, la CFDT a publié tracts et communiqués de presse dénonçant le fait que *« le feu vert aux 2 905 licenciements est pratiquement donné »*.

Du coup, la direction de la CGT a changé d'attitude. Au lieu de continuer à affirmer qu'elle *« est bien placée pour savoir qu'il n'y aura pas de licenciements »* (voir *Rouge* du 25 novembre et du 2 décembre), elle organise une *« consultation du personnel »* sur la perspective d'une *« grève de vingt-quatre heures reconductible »*. Un tout petit article, en page 5 de *l'Humanité* du 7 décembre annonce l'action, nécessaire *« pour exiger le retrait de la demande de 2 905 licenciements »*.

Après plusieurs semaines passées à cacher la vérité en démentant les informations de la section CFDT, voilà donc la CGT — majoritaire — sur le terrain de la mobilisation.

Ce changement de tactique sanctionne l'échec des multiples tractations secrètes visant à améliorer le « dossier Talbot » dans les couloirs ministériels.

Aucun travailleur, aucun militant ne peut rester indifférent devant les 2 905 licenciements décrétés pour Noël par la direction de PSA. Ils seront donc nombreux à soutenir la lutte de ceux de Talbot, par toutes les formes possibles : tracts d'information, appels téléphoniques aux sections syndicales de l'usine, aux unions départementales des Yvelines, commande de la carte postale de soutien éditée pour exiger des pouvoirs publics qu'ils interdisent les licenciements.

Si la lutte pour le maintien des emplois à Talbot ne fait pas revenir rapidement le gouvernement sur le « blanc-seing » donné au patronat, personne ne doit ignorer que le soutien de l'ensemble du mouvement ouvrier, de la région parisienne mais aussi nationalement, jouera un rôle déterminant sur l'issue de la bataille.

Correspondant

HOPITAUX PSYCHIATRIQUES

Deux mobilisations se conjuguent

DEUX mobilisations convergent en profondeur dans les hôpitaux psychiatriques. L'une dessine les possibilités de coordination des hôpitaux pour lutter tous ensemble ; l'autre tend à unir les agents hospitaliers et les internes, dans l'action.

Tout le monde se souvient de le grève des médecins d'avril dernier, pour le moins « à côté » des préoccupations des travailleurs des hôpitaux, les opposant même dans certains cas. La droite ne s'était pas privée d'utiliser cette division. La mobilisation dans les hôpitaux psychiatriques montre l'autre voie à suivre.

Le 9 décembre, les internes des hôpitaux psychiatriques et les syndicats de médecins appellent à une journée régionale de grève sur Paris, avec la région CFDT santé, la coordination des élèves. Les revendications des agents, effectifs, conditions de travail, celles des internes (menaces de suppression des deux tiers des postes) se rejoignent sur le terrain de l'austérité. Tous mesurent ensemble, directement, le poids du budget de la Santé, passé de 8 % l'an dernier à 6 % pour 1984.

« Les négociations globales et spécifiques sur la psychiatrie doivent intéresser l'ensemble des travailleurs de la santé mentale. », affirme la coordination des internes. La lutte de l'hôpital de Villejuif, en octobre, unissait déjà les agents hospitaliers dans l'action. Reprenant le travail le 24 octobre, après trois semaines de grève, les grévistes décidaient de participer à la mise en place d'une coordination des hôpitaux en lutte. Pour arracher tous ensemble ce qu'ils n'ont pas pu obtenir séparément. Internes et travailleurs ont abouti à une plateforme de revendications communes. Pour en finir avec la folie institutionnalisée en souffrance, pour des moyens adaptés en personnel et en équipements collectifs, pour la réinsertion des malades.

L'austérité fait des ravages dans la santé. Mais la manifestation du 9 décembre peut être un tremplin vers une mobilisation nationale, unitaire, intersyndicale dans les hôpitaux psychiatriques.

M. M.

IMP TOULOUSE
En grève contre un licenciement « progressiste »

Depuis deux mois, les travailleurs de l'IMP de Rosine Bet de Saint-Lys (banlieue toulousaine) sont en grève contre le licenciement du délégué syndical CGT et pour le rspect du droit syndical.

Le conseil d'administration *« progressiste »*, composé entre autres de M. Tauber, Mme Tauber, Mme Malvy, Mme Germa, M. Fete, tous militants connus du PCF, a entériné le licenciement. Depuis, non seulement il refuse toute négociation avec les grévistes, mais en plus intrigues et provocations se multiplient : mise en scène grotesque visant à faire inculper le délégué CGT, menaces anonymes contre les grévistes, appel aux forces de l'ordre.

Aujourd'hui, les grévistes commencent à poser publiquement un certain nombre de questions :

— Comment se fait-il que J. Pujol, secrétaire fédéral du PCF et salarié de l'entreprise, ait *« représenté le personnel »* au conseil d'administration, alors que tous les militants du syndicat ont désavoué son attitude durant le conflit ? Par qui était-il mandaté ?

— Pourquoi cet acharnement d'une direction soi-disant progressiste à refuser de reconnaître l'existence du syndicat, à refuser de donner aux travailleurs les moyens de contrôler la gestion ? Y aurait-il des choses à cacher ?

— Pourquoi l'UD CGT reste-t-elle silencieuse alors que des dizaines de syndicats et des UL ont apporté leur soutien à la lutte ?

Nombreux sont les travailleurs à Toulouse qui soutiennent cette lutte et la section CGT contre ces patrons de choc.

Un comité de soutien s'est constitué. Il regroupe des militants du PCF, du PS, des syndicats, des journalistes, des médecins, des artistes, etc. et prépare un appel public de personnalités.

Correspondant

Soutien financier : chèques à l'ordre de M. Albagnac, BNP Toulouse Capitole.

NAVALE TOULON
Grève, occupation

Trois mille travailleurs ont débrayé et manifesté à La Seyne, mercredi 7 décembre, à l'appel de la CGT et de la CFDT des chantiers navals. L'occupation du *Sairsky*, navire devant partir aux essais, continue, malgré la décision du tribunal de Toulon de condamner les syndicats à 120 millions d'amendes par jour de retenue.

BUDGET CHARBONNIER
8 000 suppressions d'emplois en 1984

Hug, directeur des Charbonnages, a rendu publiques ses propositions d'application du budget charbonnier voté récemment. Résultat : 8 000 suppressions d'emplois en 1984, pour commencer. Mauroy a fait semblant ce week-end de s'en offusquer.

Mais qui a fait voter ce budget de pénurie ? Qui a soutenu la nécessité de fermer les puits non-rentables ? Mauroy lui-même ! Qui s'est empressé de voter ce budget contre la volonté des mineurs ! Les députés du PCF et du PS !

Il est donc parfaitement hypocrite de renvoyer la balle au gouvernment comme l'ont fait les élus PCF et PS du conseil régional du Pas-de-Calais. Pour défendre les mineurs, il fallait voter contre ce budget. Les prévisions de la direction des Charbonnages étaient connues.

Selon le quotidien *Enerpresse* du 10 novembre 1983, elles sont sur le bureau d'Auroux depuis le 19 octobre. Les suppressions d'emplois se feraient pour moitié environ par les départs à la retraite et moitié par les encouragements au départ « volontaire ». Le *Quotidien de Paris* parle de primes de 100 000 à 200 000 francs. Le nord et le centre-midi seront particulièrement touchés. Il est envisagé des mutations vers la Lorraine et des reconversions vers EDF. Mais comment pourraient-elles s'effectuer alors qu'EDF va fermer la plupart de ses centrales au charbon dans les six ans qui viennent ? La seule issue, c'est la mobilisation unitaire des mineurs.

Il n'y a rien de plus urgent que de préparer la grève massive et une manifestation nationale pour exiger le refus des licenciements, la défense de l'emploi et des avantages acquis.

LEVALLOIS
Soutien à la Bourse du travail

Levallois : journée portes ouvertes et bal en soutien à la Bourse du travail. Le 16 décembre à 14 heures à minuit, 140, rue Marius Aufan (Mº Pont-de-Levallois).

A l'appel de l'UL CGT, de l'UL CFDT et du SNI, soutenues par le PS, le PC, le PSU, la LCR et douze associations.

RENAULT-BELGIQUE
Ouvrier : le mot qui licencie !

C'est la fin de l'année. Pendant que la direction de Renault-Belgique, à l'usine de Vilvorde, offre un coktail à la maîtrise, les ouvriers travaillent ! Production oblige ! La direction leur offre ses vœux en faisant circuler sous leur nez une voiture avec banderole : *« Bonne fin d'année, nous avons fait 182 000 véhicules. La direction. »*

Fred Cominne, délégué de la FGTB (Fédération générale des travailleurs belges), écœuré par la provocation, le cynisme patronal, barre le mot « nous », et le remplace par « les ouvriers ». L'individu chargé par la direction de surveiller sa banderole s'échauffe. C'est la friction.

Sautant sur l'occasion, la direction accuse Fred de « faute grave ». Elle le licencie, et se frotte les mains. Fred Cominne est un délégué apprécié dans l'usine par ses camarades.

C'était il y a presque un an, Noël 1982. Fred Cominne est toujours à la porte de Renault-Belgique. Le tribunal a pourtant rendu un jugement exécutoire pour sa réintégration, rejetant le prétexte de « faute grave » pris par la direction. Fred a été suspendu de ses droits aux prestations chômage par un inspecteur qui estime de son propre chef, à l'encontre du jugement, que la « faute grave» est fondée. Licencié sans prestations, c'est le sort de Fred depuis début 1983.

En avril, il est élu délégué, en premier, au Comité de sécurité et d'hygiène. Quatre mois après sa mise à la porte !

La direction Renault-Belgique se moque toujours du jugement du tribunal, comme des dispositions en vigueur protégeant les délégués syndicaux.

Aujourd'hui, Fred a cessé sa grève de la faim entreprise en novembre, comme le lui demandait le comité de soutien qui vient de se créer, avec les délégués syndicaux d'autres entreprises et des militants de Renault. Tous ensemble, ils exigent sa réintégration à Renault-Vilvorde ! Ils ont besoin du plus large soutien !

Envoyez les motions de solidarité à :

- **Fred Cominne, Keiput 56, 1800 Velvorde ;**
- **et au Syndicat : R. Verbruggen (CMB), Kolvenierstraat 17, 1800 Vilvorde.**

La théorie des dominos

CETTE fin d'année est marquée par le durcissement de l'Amérique reaganienne sur tous les fronts où elle est engagée. Une nouvelle confirmation vient d'en être donnée par le raid de l'aviation US contre les positions syriennes au Liban. Washington vient de franchir un pas décisif dans l'engagement armé au Moyen-Orient. S'il en est ainsi, c'est que l'hôte de la Maison-Blanche veut éviter un enlisement qui pourrait être fatal à sa réélection dans moins d'un an. Il cherche à se présenter devant son opinion, auréolé d'un succès décisif : la stabilisation d'un régime pro-impérialiste à Beyrouth. Cet objectif se heurte toutefois aux intérêts de la Syrie qui occupe la moitié du Liban et entend bien dire son mot sur toute solution politique dans la région. Dans la partie de bras de fer engagé, Reagan paraît résolu à faire monter les enchères, fût-ce au prix d'une confrontation militaire. Deux hebdomadaires britanniques, le *Sunday Times* et l'*Observer*, viennent d'ailleurs de révéler l'existence d'un plan secret israélo-américain visant à imposer le retrait des troupes syriennes. Ce que vient implicitement de confirmer un responsable de la diplomatie de Jérusalem : *« Les USA et Israël se sont mis d'accord sur la nécessité de trouver des moyens politiques pour obtenir le départ de la Syrie du Liban. »*

Au-delà du Liban, c'est l'équilibre d'une zone vitale pour l'approvisionnement pétrolier du monde occidental qui se joue. Comme l'indique un représentant du département d'Etat : *« Si on laisse les Soviétiques et leurs alliés* [entendez la Syrie] *l'emporter là-bas, ils vont menacer le golfe Persique et fermer la route du pétrole. »*

POUR dangereuse qu'elle soit, l'escalade américaine au Liban ne doit pas nous conduire à relâcher la vigilance face aux menaces qui pèsent sur le bassin caraïbe. Pour le Pentagone, l'enjeu n'est pas moindre. C'est en effet par l'isthme centre-américain — *«artère commerciale et stratégique absolument capitale »*, selon les termes mêmes de Reagan — que transitent la moitié du commerce extérieur des USA et les deux tiers de ses importations de minerais. Or comme vient de le reconnaître la CIA, les forces somozistes et contre-révolutionnaires engagées au Nicaragua ne sont pas en position de renverser le pouvoir sandiniste. Et au Salvador, la dictature, déjà incapable de contenir la guérilla, se trouve maintenant confrontée à une résurgence des luttes de masse en milieu urbain (voir ci-contre).

Un approfondissement des processus en cours porterait atteinte aux intérêts immédiats du big business. Mais ils auraient surtout des effets en chaîne dans toute l'Amérique latine, à un moment où les oligarchies de plusieurs pays sont contestées par un renouveau des mobilisations populaires. L'administration américaine mettra donc tout en œuvre pour étrangler la révolution centre-américaine. Si la pression politique et économique ne suffit pas, les plans d'invasion sont d'ores et déjà au point, comme nous l'avons souvent montré dans ces colonnes. Le précédent de la Grenade doit conduire à les prendre au sérieux.

TRUMAN, Kennedy, Nixon, Reagan : les présidents américains se suivent et se ressemblent. Confrontés à la crise de l'impérialisme dominant, ils font prévaloir la « théorie des dominos » qui leur permet d'expliquer leurs interventions extérieures par la "globalisation" des problèmes internationaux. L'équipe républicaine au pouvoir depuis 1981 nomme cette orientation *« linkage »* (lien). Adoptant un discours de guerre froide, elle feint de voir derrière tout mouvement progressiste, derrière tout Etat qui refuse de se soumettre à ses diktats, la main de Moscou. Et elle renforce considérablement son potentiel de destruction des populations.

Cette politique débouche toujours sur une aggravation des tensions et des risques de dérapage. Dans un tel contexte, les hésitations sont impossibles. Ou l'on combat frontalement les fauteurs de guerre ou l'on s'adapte à leur logique. Nos gouvernants ont fait le second choix. Au moment même où l'US Air Force bombardait les troupes syriennes au Liban, les ministres français et américain de la Défense se rencontraient à Paris et publiaient un communiqué faisant état d'une *« très large convergence de vues »*. Sans commentaires.

Christian Picquet

SALVADOR

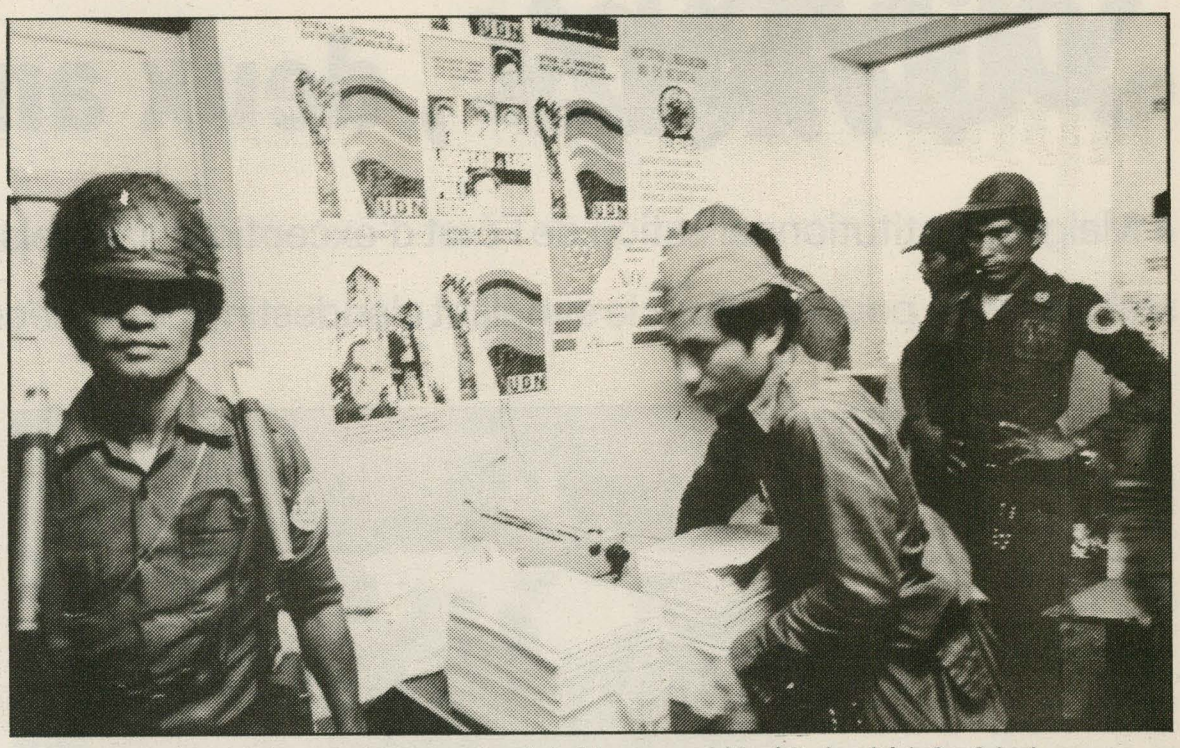

En 1980, la junte cherchait à museler le mouvement urbain. Ici, une perquisition à l'université de San Salvador.

La dictature enlisée

LA dictature salvadorienne se trouve dans une impasse. En dépit de l'aide massive de l'administration Reagan, elle se trouve confrontée à des revers militaires, à l'impossibilité de trouver un consensus politique, et à l'aggravation de la crise économique.

Cette crise, elle est plus que jamais décidée à la faire payer aux travailleurs, tout en finançant sa guerre sur leur dos. Les prix des produits de consommation courante augmentent sans cesse (300 à 400 % au cours des derniers mois), tandis que les salaires, gelés par un décret de 1980, ne suivent pas.

A cela s'ajoutent le chômage, qui atteint près de 40 % de la population active dans le secteur industriel, et l'absence totale de protection sociale. Dans plusieurs entreprises, des plans de licenciement massifs ont été appliqués ou sont prévus. Les patrons empochent les cotisations de Sécurité sociale, et les prestations ne sont pas payées. Enfin, c'est trois millions de dollars retirés des budgets de l'Education et de la Santé qui vont être alloués au ministère de la Défense.

Dans ces conditions, les travailleurs s'organisent et réagissent.

Réactivation des luttes

Le 22 novembre, 3 500 salariés de l'Administration nationale des télécommunications (ANTEL) ont commencé un arrêt de travail ; ils réclament le paiement de la prime de fin d'année, équivalente à deux salaires mensuels, qui leur avait été accordée l'année dernière par décret-loi. Cette grève s'est étendue à tous les centres de télécommunications du pays. Les travailleurs ont menacé, si leurs revendications n'étaient pas satisfaites, d'en faire une grève nationale de quelque 8 000 travailleurs.

Il s'agit du premier mouvement de cette dimension à l'entreprise ANTEL. C'est en même temps le symptôme d'une large réactivation du mouvement de masse dans les villes au Salvador.

A partir de 1980, la pression avait forcé les syndicats et les organisations de masse dans les villes à ralentir sensiblement leur activité. Mais, depuis environ six mois, on assiste, dans la classe ouvrière, à une renaissance des luttes revendicatives. Dans les conditions de guerre actuelles, cela se produit essentiellement dans les secteurs sous contrôle de l'armée ou disputées par le FMLN. Pendant ce temps, dans les zones contrôlées par ce dernier, le pouvoir populaire se renforce.

Dans les villes, les grèves se multiplient. On peut citer la grève du Syndicat de l'industrie métallurgique, en avril-mai, à Santa-Ana, qui a demandé — et obtenu — une augmentation des salaires, ou celle de l'Institut de l'habitat (IVU), qui a duré du 29 août au 3 octobre. Dans cette dernière, les travailleurs ont revendiqué la réintégration de leurs 1 257 camarades licenciés, une augmentation des salaires de 25 %, la négociation d'une convention collective et, à partir du 24 septembre, la libération du secrétaire général du syndicat arrêté.

Cette lutte a bénéficié d'une ample solidarité dans différents secteurs. Les travailleurs du café se sont mis en grève une journée, causant ainsi à l'oligarchie une perte de un million de dollars. Les sous-sections des syndicats bancaires ont provoqué une paralysie des bureaux durant deux semaines. Les syndicats du textile, de l'alimentation, des assurances, de l'Institut de contrôle des prix, de la raffinerie du sucre ont observé des arrêts de travail progressifs. En tout, 10 000 travailleurs en grève dans tout le pays. Cela montre le degré de coordination du mouvement syndical.

Cette réactivation s'est traduite par un renforcement des structures syndicales, à l'échelle nationale. Le 1er mai, à l'appel du Comité d'unité syndical (CUS), s'est formé le mouvement syndical et professionnel (MUSYGES), coordination large, devant mettre en avant une plate-forme unitaire. Le 27 juillet s'est tenu le IVe Congrès de la Fédération syndicale révolutionnaire, organisme qui a le statut d'observateur au FDR (voir *Inprecor* du 21 novembre 1983). Il y a été notamment décidé d'impulser cette plate-forme. Les organisations de femmes, d'étudiants, de paysans ont également connu un renforcement.

Répression et lutte politique

La combativité et le degré d'organisation de ces luttes sont à la mesure des méthodes terroristes utilisées par le gouvernement et le patronat.

Les menaces économiques (licenciements, suppressions d'indemnisation...), dans ce contexte de crise, sont des instruments de répression qui vont compléter l'arsenal juridique et policier mis en place. Elles sont utilisées en priorité contre les travailleurs organisés et les directions syndicales. Ainsi, après la grève de l'IVU, 810 employés ont été licenciés. Dans la plupart des entreprises, les patrons multiplient les manœuvres pour dissoudre les sections syndicales. Comme l'affirme la déclaration du MUSYGES : *« Cela ne constitue pas un fait isolé, mais fait partie d'un plan réactionnaire de destruction du mouvement populaire »*, pour lequel *« le patronat dispose de l'appui du gouvernement et de son appareil militaire »*.

Ce plan s'appuie sur une panoplie de décrets, qui transforme très vite toute revendication économique en lutte politique. Les luttes pour les augmentations de salaire sont une remise en question du décret de 1980 déjà cité. Les grèves dans le secteur public constituent, de même, une attaque frontale contre la législation qui interdit aux fonctionnaires de faire grève, de s'organiser syndicalement et militarise les lieux de travail.

Par l'enlèvement et l'assassinat de syndicalistes (cent disparitions en septembre, dont trois responsables), par la destruction systématique des locaux, la dictature a montré son refus du dialogue. A travers leurs revendications économiques, mais aussi démocratiques et politiques, les organisations de masse dénonçent ses solutions, qu'il s'agisse des « élections », proposées par Reagan pour le début de l'an prochain, ou de l'amnistie en trompe-l'œil décrétée par le régime. Elles appellent à la recherche d'une solution politique, et à la reconnaissance de la lutte du peuple salvadorien.

S. Joanny

Les nôtres

Notre camarade Peng Shuzhi, combattant de la première heure de la révolution chinoise, est mort le 28 novembre, à l'âge de 88 ans. Nous reviendrons la semaine prochaine sur sa vie de militant qui n'a jamais abandonné le combat révolutionnaire.

Solidarnosc, deux ans après . . .

• Malgré l'institutionnalisation de l'état d'exception, Jaruzelski ne parvient pas à stabiliser son pouvoir. Pour le syndicat clandestin, c'est l'heure de la réorganisation

Il n'aura pas fallu quatre mois pour que le Conseil militaire de salut national (WRON), qui a pris le pouvoir le 13 décembre 1982 et qui a été dissous en juillet dernier — en gage de « retour à la normale » — se reconstitue sous le nom de Comité de défense du pays (KOK). Ainsi, la levée de l'état de guerre, rendu dès juillet largement formelle par l'octroi de pouvoirs exceptionnels au gouvernement, apparaît pour ce qu'elle est : une opération de poudre aux yeux. Elle est d'autant moins réussie qu'elle n'a pu tromper personne.

L'impasse du pouvoir

Ces modifications de sigles au sommet témoignent de l'impasse dans laquelle se trouve toujours la bureaucratie polonaise. Sur le plan économique c'est le désastre. La production industrielle n'a pas retrouvé, dans la plupart des secteurs, son niveau d'avant 1980. Dans l'agriculture, la production a largement chuté par suite du manque d'engrais, de machines et de pièces de rechange. L'approvisionnement du marché (malgré une hausse des prix de plus de 100 % en 1982 et de plus de 25 % en 1983 selon les chiffres officiels) a connu une telle dégradation que des mesures de rationnement sont à nouveau introduites et qu'une nouvelle hausse des prix (entre 10 et 50 %) est prévue pour janvier 1984.

Le bilan n'est guère meilleur en ce qui concerne l'intégration des travailleurs dans des organisations sous la coupe du pouvoir. Les effectifs du parti stagnent, voire régressent, alors que celui-ci avait perdu plus de la moitié de ses membres depuis août 1980. Les nouveaux « syndicats » se heurtent à un boycott massif et persistant au point que même les membres du POUP et l'encadrement refusent souvent d'en faire partie. Quant au PRON (Mouvement patriotique de renouveau national), censé donner un cadre organique à l'unité nationale réalisée autour de la junte, il n'a recruté que quelques bureaucrates désœuvrés en mal de postes grassement payés.

Pour l'essentiel donc, depuis deux ans, seul l'usage de la force a permis à la bureaucratie de marquer des points. Mais, comme dit un proverbe polonais, on peut faire beaucoup de choses avec une baïonnette, mais on ne peut s'asseoir dessus.

Premiers pas clandestins

Destructuré après le 13 décembre 1981, Solidarnosc s'est lentement reconstruit sur la base des structures clandestines dans les entreprises. Dans un premier temps, les préoccupations et les orientations de ses militants reflétèrent le fait que le mouvement de masse avait été frappé en pleine phase de maturation politique et de montée des luttes.

L'état de guerre apparaissait alors comme une péripétie, que la force de dix millions de syndiqués ne tarderait pas à balayer. Après la glaciation jaruzelskienne, on espérait que le printemps resurgirait rapidement. C'était compter sans le choc créé par l'échec de la grève quasi générale qui avait suivi le coup d'Etat. Echec dû au manque de préparation et au démantèlement des structures de direction du syndicat par l'apparel répressif.

Après le coup, Solidarnosc était certes capable de faire descendre dans la rue des centaines de milliers de personnes, comme le 31 août 1982 l'a prouvé. Mais il ne pouvait assurer à ces dernières une direction capable de faire durer l'action un temps suffisant pour que le pouvoir cède, sur au moins quelques-unes des exigences des masses.

L'échec de l'appel à la grève de novembre 1982, que la majorité des directions syndicales d'entreprise et même certaines directions régionales ne reprirent pas à leur compte, conduisit à une réorientation au sein de la résistance. L'illusion selon laquelle il suffisait de manifester la force du mouvement pour faire céder la bureaucratie fut progressivement balayée, au profit de la préparation à un affrontement d'ampleur avec le pouvoir.

Force...

Cette nouvelle orientation stratégique a conjugué deux projets de développement d'une « société clandestine ». D'une part, celui de la construction de structures capables de prendre en charge, de façon croissante, les besoins des masses : information, éducation et défense des intérêts quotidiens des travailleurs, indépendamment des structures de la bureaucratie. D'autre part, celui des courants radicaux, visant à la préparation de l'affrontement central avec la bureaucratie au moyen d'une grève générale, comprise comme une stratégie à long terme et non comme une tactique immédiate.

Le centre de cette nouvelle orientation devait être le renforcement des commissions syndicales clandestines d'entreprise capables non seulement d'organiser la propagande générale, mais également d'assurer une aide sociale aux travailleurs et d'impulser des luttes ponctuelles pour telle ou telle revendication immédiate.

Ainsi, à partir du début 1983, les structures clandestines du syndicat, de plus en plus nombreuses, commencèrent à verser à leurs membres les aides financières prévues dans les statuts. En même temps, le secteur d'aide sociale se développa de plus en plus. Cela permit de faire rapidement monter le nombre des cotisants réguliers.

Par ailleurs, depuis juin 1983, les grèves ponctuelles se multiplièrent dans les entreprises. Leur objectif n'était plus — comme en 1982 — la restauration des droits des travailleurs, mais l'obtention d'améliorations limitées dans l'entreprise (salaires, conditions de travail, retrait de sanctions, etc.). Certaines de ces actions se conclurent par des victoires : 300 zlotys d'augmentation à l'usine Rosa-Luxemburg de Varsovie ; annulation des sanctions à Polski Fiat de Skoczow ; réparation d'installations défectueuses qui dégageaient des vapeurs nocives à Hutmen de Wroclaw, etc.

Dans et hors des prisons, une lutte pour le statut de prisonnier politique se développa. Lutte décisive pour l'avenir du syndicat, car nombre de ses militants redoutent la menace de longues années d'emprisonnement dans les conditions actuelles.

Enfin, dans un nombre sans cesse plus important de régions, l'accent fut mis sur la publication de journaux réguliers dans les entreprises, afin de responsabiliser les commissions syndicales et de traiter des problèmes quotidiens de chaque lieu de travail.

... et faiblesses

Il n'en reste pas moins que le nombre de cotisants réguliers varie énormément selon les entreprises et d'une région à l'autre. Il peut atteindre 80 % des membres inscrits à Solidarnosc avant le 13 décembre — comme à la fonderie Hutmen de Wroclaw — ou se situer entre 10 et 50 % — moyenne des grandes entreprises de Lublin. Mais dans certaines usines, il n'existe pas de structure syndicale du tout. De même, dans certaines régions, les structures syndicales sont très faibles. Ainsi, dans les mines de Silésie, où la coordination n'a été créée qu'en juin de cette année et où les aides statutaires ne sont versées que depuis octobre. *« Il a fallu réduire notre fond d'édition et consacrer une bonne partie de l'argent à financer les aides, mais nous espérons que le nombre de cotisants va monter à la suite de cette décision »*, explique son dirigeant.

Cette diversité ne concerne pas le seul nombre de membres du syndicat. Jusqu'à maintenant, seule la région de Wroclaw s'est par exemple montrée capable d'organiser une semaine d'action coordonnée dans les entreprises. Et ce n'est qu'à Nowa Huta (quartier périphérique de Cracovie, où est situé le complexe sidérurgique Lénine) que des groupes d'autodéfense organisés sont apparus dans les manifestations.

La diversité se reflète enfin dans les limites de la direction nationale qui, malgré la réorientation positive opérée en janvier 1983, n'est pas encore parvenue à formuler un programme d'action général ni à aider significativement les régions les plus faibles.

Sur ce plan, certaines directions régionales sont encore très en avance sur la direction nationale. De leur capacité à proposer des formes de lutte efficaces — en particulier contre les hausses de prix prévues pour janvier 1984 — et à propager nationalement les enseignements de leur action dépendra la capacité de Solidarnosc de faire face aux tâches qui sont les siennes.

Cyril Smuga

DOSSIER POLOGNE : SOLIDARNOSC DEUX ANS APRES...

Des documents et des témoignages :

— Entretien avec deux dirigeants de Solidarnosc de la région de Lublin.

— Quelques exemples de grèves récentes.

— Témoignages sur les manifestations et combats de rue à Nowa Huta.

— Le 31 août des travailleurs d'une grande usine de Wroclaw.

— La lutte dans et hors des prisons pour un statut de prisonnier politique.

DU FOND DE SA PRISON

L'appel de Józef Pinior

• Dirigeant ouvrier de Basse-Silésie

Troisième président du comité régional de Solidarnosc de Basse-Silésie (Wroclaw), Józef Pinior a été arrêté en avril dernier. Il est accusé de poursuite d'activités syndicales et de... malversation. C'est en effet lui qui préleva sur le compte en banque de Solidarnosc 80 millions de zlotys à la veille du coup d'Etat, ce qui facilita largement la réorganisation du syndicat dans la clandestinité.

Avec Wladyslaw Frasyniuk et Piotr Bednarz, il a été à l'origine de la conception dite de « la ligne des usines », combinant le développement des structures de « société clandestine » et la préparation d'une grève générale, conception qui fut à l'origine de la réorientation de la direction nationale du syndicat.

Józef Pinior est emprisonné à Wroclaw dans l'attente d'un procès. Il n'a cependant pas hésité à rajouter une nouvelle pièce à conviction au dossier de l'accusation en s'adressant aux militants qui l'ont élu. Nous publions ici la traduction de ce document extraordinaire.

JE m'adresse à vous en ce jour du troisième anniversaire de la signature des accords d'août, depuis la maison d'arrêt de Wroclaw, qui est devenue l'endroit naturel de séjour de tous ceux qui n'accepterons jamais la réalité totalitaire de notre patrie.

La juridiction mise en place après la levée de l'état de guerre est dans le droit fil des atteintes aux droits des citoyens commises au cours des mois antérieurs. La loi sur les réglements légaux particuliers (...) supprime les principaux droits des travailleurs et les droits autogestionnaires :

— le principe de pluralisme syndical, qui était l'essence des accords d'août ;

— la durée de travail a été prolongée par la suppression de fait des samedis libres ;

— le délai de démission d'un travailleur a été porté à six mois ;

— l'obligation de chercher du travail par l'intermédiaire de l'agence de l'Etat a été introduite ;

— le droit de suspendre voire même de dissoudre l'organe de l'autogestion des travailleurs a été confirmé à l'administration étatique ;

— le contrôle de l'administration étatique sur l'activité de l'enseignement supérieur, la vie scientifique et culturelle a été maintenu ;

— le droit de limiter l'activité des associations et autres organisations sociales a été confirmé à l'administration étatique.

L'état d'exception reste en vigueur

La loi du 14 juillet 1983 portant sur le rôle du ministère des Affaires intérieures est particulièrement dangereuse :

— elle élève au rang de loi nombre de possibilités inscrites jusqu'alors dans les règlements intérieurs non publics (par exemple, la possibilité pour les fonctionnaires du ministère d'user des moyens de coercition directe) ;

— tout un système de pression sur les citoyens a été créé par la légalisation des formes les plus dangereuses d'activité de la police politique, sous les noms de *« discussions »*, *« mises en garde »* et *« instructions »* ;

— l'encadrement policier de la société a été légalisé ;

— les entreprises et les organisations sociales se sont vues imposer l'obligation de « collaborer » avec la police politique ;

— tant que cette loi est en vigueur, le contrôle de l'observation des lois par le Parquet est une fiction, et le procureur devient une marionnette des fonctionnaires de la police.

Il ne s'agit là que de quelques exemples. Ceux-là et d'autres semblables font que l'état d'exception reste en vigueur en Pologne, que les droits syndicaux, autogestionnaires et les droits des citoyens vont continuer à être violés. Dans ces conditions, la reddition des structures syndicales et autogestionnaires clandestines est une trahison des intérêts essentiels des travailleurs. La continuation de la lutte est pour nous une obligation morale fondamentale. Ne l'oubliez pas. Nous n'avons pas fondé Solidarnosc, nous n'avons pas organisé dans les conditions de l'Etat policier les structures sociales indépendantes, pour les échanger aujourd'hui contre des actes de loyauté télévisée et les syndicats du WRON.

Défendre l'indépendance syndicale

La tâche la plus importante aujourd'hui, c'est la défense de l'indépendance syndicale dans l'entreprise et avant tout la préparation des structures clandestines à la lutte économique. Les commissions clandestines de Solidarnosc doivent agir contre la paupérisation croissante de secteurs de plus en plus larges de travailleurs. Elles doivent inspirer diverses formes d'autodéfense sociale face à la dégradation culturelle de la société polonaise. Préparer les entreprises à une action de protestation — peut-être à une grève générale nationale — en réponse aux nouvelles hausses des prix des principaux biens de consommation courante, hausses planifiées par le gouvenement pour janvier 1984, est de la plus haute importance. Il est indispensable de poursuivre notre travail d'information, en particulier l'édition des journaux d'entreprise, qui sont aujourd'hui le principal outil de notre combat.

Nous traversons une étape difficile. Mais cela ne peut justifier le découragement et l'abandon du travail syndical indépendant. Trois ans seulement ont passé depuis la création de Solidarnosc — la première représentation ouvrière authentique dans les pays du bloc soviétique. Le pluralisme syndical reste un but réaliste de notre combat, bien que nous ayons encore devant nous de nombreux mois difficiles. Nous avons besoin aujourd'hui d'agir de manière conséquente et durable sur tous les fronts déterminés par la Commission nationale provisoire de coordination (TKK) de Solidarnosc, dans son manifeste du 22 janvier 1983.

N'oubliez pas que c'est avant tout de nous-mêmes que dépend l'acceptation de l'ordre totalitaire, de la misère croissante et de la stérilisation culturelle. En ce troisième anniversaire d'août, je vous appelle à continuer la lutte pour les droits syndicaux, autogestionnaires et les droits des citoyens. Que le souvenir de ce mois d'août vous donne des forces pour votre lutte, que l'attitude de ceux qui restent dans ces murs soit pour vous le témoignage de la vérité et de l'espoir.

Maison d'arrêt d'instruction de Wroclaw,
le 31 août 1983
Józef Pinior

Les intertitres sont de la rédaction.

La Pologne ouvrière manifestera le 16 décembre

La Commission provisoire de coordination (TKK) de Solidarnosc appelle à des manifestations pacifiques dans toutes les villes le 16 décembre prochain, jour anniversaire de la révolte ouvrière contre la hausse des prix de 1970.

La mobilisation ouvrière de décembre 1970-janvier 1971 avait alors forcé la bureaucratie à annuler les hausses de prix et à les geler à leur niveau précédent durant plusieurs années. L'appel de la TKK prend un sens particulier à la veille de l'introduction de nouvelles hausses des prix annoncées pour janvier 1984. Il peut être le premier pas d'une lutte d'ampleur contre la politique bureaucratique d'austérité. C'est bien ce que craint la bureaucratie : le général Jaruzelski a décidé le quadrillage du pays par des « groupes opérationnels » de l'armée aux pouvoirs étendus, comme en octobre 1981.

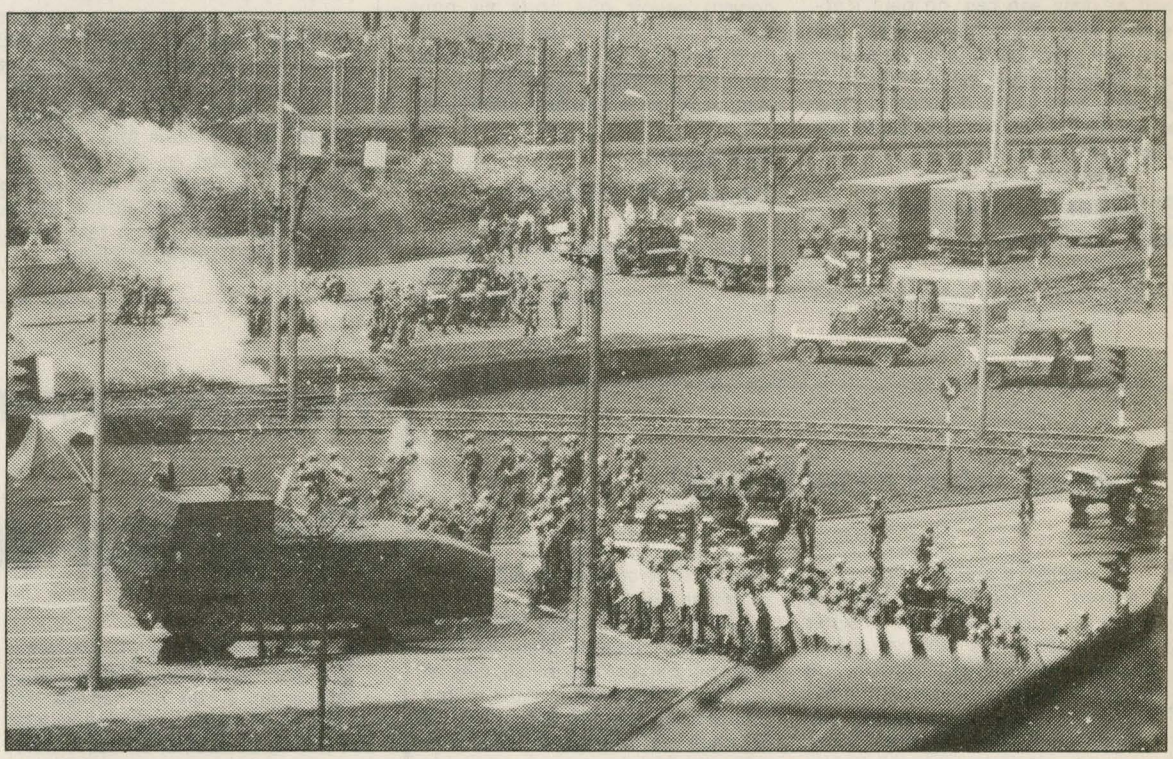

• **Samedi** 21 h 25 (TF1) ; « Droit de réponse » consacré à la dénatalité avec Michel « Entonnoir », Debré et Georgina « Baby-Boom » Dufoix.

20 h 30 (FR3) ; premier épisode de la version de Mauro Bolognini de *la Dame aux camélias*, avec Isabelle Huppert et Gian-Maria Volonte.

• **Dimanche** 20 h 35 (TF1) ; *les Professionnels*, de Richard Brooks. Quand Brooks, l'humaniste, utilise les recettes de Sergio Leone pour livrer un implacable western « marxiste ». Cela se passe en 1917 (tiens, tiens...), pas loin de la frontière mexicaine, et l'on y retrouvera une pléiade de très grands comédiens : Burt Lancaster, Lee Marvin, Claudia Cardinale, Jack Palance, Robert Ryan, Woody Strode... Superbe !

• **Mercredi** 20 h 35 ; « Cadence 3 »,
de Guy Lux, « spécial Michel Sardou ». Si j'ai cité cette émission, c'est parce que certains camarades chuchotent que la chanson *Wladimir Illitch* aurait pu être signée par un parolier trotskyste. Vu son contenu, j'ai des doutes. Mais la prochaine fois que j'entendrai Sardou, au lieu de fermer le poste, j'écouterai les paroles (de celle-là seulement !).

• **Jeudi** 20 h 35 (FR3) ; *la Lettre écarlate*, de Wim Wenders, avec Senta Berger et Lou Castel. Le seul film raté de Wenders !

• **Vendredi** 23 h (A2) ; *un Roi à New-York* de C. Chaplin avec C.C. et Claire Bloom. Pas le plus intéressant des films de Chaplin, mais à déguster néanmoins, vu qu'avec ce film, Chaplin régla, de façon magistrale, ses comptes avec le MacCarthysme et la Commission des activités anti-américaines, dont il avait été l'une des victimes après-guerre, et qui avaient contribué à le chasser des USA en 1952, c'est-à-dire cinq ans plus tôt...

Michel Laszlo

Solidarité avec les soldats de Landau

Meeting

Jeudi 15 décembre à 18h30
à la Bourse du travail

(rue du Château d'eau M° République)

On continue !

● Un essai qui reste à transformer : après Olivier et Laurent exigeons la liberté pour Etienne

LA semaine dernière deux des trois soldats emprisonnés à Landau étaient remis en liberté et envoyés dans des nouvelles unités. Une première victoire imposée au gouvernement et aux généraux par la campagne de solidarité. Mais ils gardent un otage, en la personne de notre camarade Etienne Patoor qui, lui, reste en prison. Sa mise en liberté provisoire constituerait une nouvelle défaite de ceux qui ont monté de toutes pièces cette méprisable affaire de « complot pacifiste », saisissant pour l'occasion l'un des derniers vestiges des juridictions d'exception, le tribunal militaire de Landau.

Obtenir la libération rapide d'Etienne est désormais le premier enjeu de l'activité de solidarité. Aucun effort ne doit être négligé pour y parvenir, d'autant qu'Etienne aurait dû être rendu à la vie civile le 30 septembre dernier. Son travail de chercheur à l'université de Metz l'attend et dans son cas, on peut s'attendre aux pires manœuvres des autorités militaires et judiciaires pour le maintenir sous les drapeaux, y compris après une éventuelle mise en liberté provisoire. La vigilance est plus que jamais de mise.

Eloigner la menace des poursuites

Libres, ou plus exactement en liberté surveillée dans leurs unités, Olivier,au 19e groupe de chasseurs à Villingen, Laurent, au 8e groupe de chasseurs à Wittlich, restent tous deux inculpés. La mise en liberté provisoire d'Etienne ne changerait pas cet état de choses. Tous trois sont sous le coup d'une inculpation qui peut se transformer à tout moment en une lourde peine de 6 à 18 mois de prison ferme. Ils ne seront définitivement débarrassés de cette obsédante menace que si nous réussissons à imposer l'abandon des poursuites. En outre, et en raison de ce qui leur est reproché, ce serait une formidable victoire qui créerait un précédent fâcheux pour les adeptes du TMA et ne pourrait être interprété par les soldats que comme un encouragement à exercer les libertés démocratiques élémentaires que le pouvoir, 30 mois après le 10 mai, refuse de reconnaître aux jeunes encasernés.

Le juge Latève, le garde des Sceaux et le ministre de la guerre doivent savoir que nous ne nous contenterons pas d'une victoire en demi-teinte qu'ils leur seraient toujours possible d'annuler à la faveur de circonstances favorables.

Solidarité jusqu'à la victoire

Pour atteindre pleinement ces objectifs, il n'y a qu'une seule solution, qu'a immédiatement retenue le collectif national de solidarité : intensifier la campagne. A cette fin, il a lancé un appel à organiser un peu partout en France et à l'étranger des actions de solidarité le 15 décembre prochain. Dans le cadre de la préparation de cette journée, la campagne se poursuit, apportant chaque jour son lot de nouvelles prises de position. Relevons cette semaine celles de deux députés socialistes, ceux de Louviers et de Longwy ainsi que celle du maire communiste de Tarbes qui ont rejoint les signataires de l'appel national. Au total, la barre des 40 000 signataires est certainement franchie et de nouvelles possibilités de recueillir des milliers de nouvelles signatures apparaissent dans les entreprises. Dans les garnisons françaises même, nous avons appris que l'appel national circule et rencontre un écho certain. Autant d'éléments qui motivent notre détermination d'intensifier l'action de solidarité jusqu'à la victoire.

Gilles Lorion
Jean-Louis Michel

Communiqué du collectif

Trois soldats français accomplissant leurs obligations militaires en Allemagne, ont été inculpés à la mi-octobre *« d'incitation de militaires à commettre des actes contraires à la discipline et au devoir, de violation de consignes »* devant le tribunal militaire de Landau.

Ce qui leur est reproché, c'est en fait la signature d'une pétition pour le retrait des troupes étrangères des deux Allemagnes et leurs prises de position en faveur des droits démocratiques des soldats. L'indignation légitime qu'a suscitée dans l'opinion leur inculpation, la première de ce genre depuis mai 1981, et les nombreux soutiens qu'ils ont reçus, ont permis d'obtenir une première victoire avec la mise en liberté provisoire de deux d'entre eux.

Nous pouvons et nous devons obtenir la mise en liberté d'Etienne Patoor. Mais il nous faut aussi obtenir l'abandon des poursuites afin qu'aucun soldat ne soit inquiété à l'avenir pour délit d'opinion. C'est pourquoi le Collectif national de solidarité appelle la population parisienne, les organisations syndicales et politiques, l'ensemble des forces démocratiques à faire de la journée du 15 décembre un temps fort de l'action de solidarité.

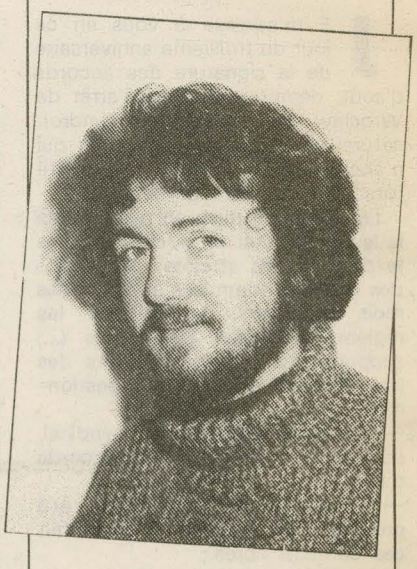

Ecrivez à Etienne PATOOR
SP 69363/C

Le ver était dans le fruit

« L'intérêt c'est de gagner de l'argent. C'est la possibilité d'unifier l'industrie du papier journal dans la Communauté européenne. » Kila, patron de Parenco, ne mâche pas ses mots dans son interview au journal *les Echos*, lundi 5 décembre : *« Dès que les effectifs seront allégés, l'affaire ne fera plus de pertes. Une fois les investissements réalisés, elle générera des profits, à l'horizon 1987, 1988. »*

Le ver était dans le fruit. Dès le départ. Les plans européens des patrons du papier-carton étaient la toile de fond des négociations menées par la CGT avec les pouvoirs publics... et J. Kila. Leur contenu est resté longtemps secret, tandis que les travailleurs, avec la CGT, menaient la lutte. Pour cause...

Au soir de la reprise du travail lundi 5 décembre la fédération de Seine-Maritime du PCF déclarait : *« Que le plan de développement industriel entre en application et réussisse, et que les engagements soient tenus. »*

Les pouvoirs publics investiront 700 millions dans la Chapelle Darblay, pour livrer l'entreprise, clés en main, à Parenco. Au même moment la société hollandaise (à capitaux d'Etat) passera sous contrôle (69 %) du groupe allemand Haindl *« le plus gros papetier du Marché commun »*, comme dit Kila. Pour les travailleurs des trois pays le bénéfice est commun : un chômage qui s'accroît ! Fabius, Marchais, Krasucki ou Maire savent tout cela et l'admettent, avec Kila.

Cette entente est la cause profonde du refus de la CGT, à la tête de la lutte, de prendre tous les moyens de la victoire à Chapelle Darblay. Les quatre ministres communistes au gouvernement, le PCF, soutiennent le plan Parenco bis. Le choix est politique : être ou ne pas être pieds et poings liés à l'Europe du capital.

Dans ces choix-là il n'y a pas de demi-mesure.

M. M.

PAPETERIE CHAPELLE DARBLAY

Reprise vers l'inconnu

LES licenciés du plan Parenco sont les premiers laissés pour compte de la reprise du travail. L'affichage de leur nom (233) aux portes de l'usine, en septembre, avait enclenché la mobilisation à Saint-Etienne. Ceux qui ont participé à la lutte, trois mois durant, de toutes leurs forces, sont aujourd'hui à la porte. *« On avait dit jamais »*, disait lundi l'un d'entre eux au secrétaire du syndicat CGT, *jamais les travailleurs des Pap'Chap ne reprendront le travail en passant sur le corps des licenciés.»* C'est fait.

Dimanche 4 décembre, la CGT décidait d'appeler à la reprise du travail, et faisait approuver aux travailleurs un protocole d'accord qu'elle a pour l'instant signé seule. Le 31 décembre, le tribunal de commerce menaçait de fermer définitivement les portes de l'usine, faute de réglement du conflit. Les négociations étaient rompues vendredi 2 décembre. Patrons et ministre ne cédaient pas d'un pouce sur les licenciements prévus des délégués syndicaux CGT, le paiement des jours de grève, les garanties sur l'avenir.

La mort dans l'âme, les travailleurs en lutte ont voté la reprise du travail à l'unanimité.

Tous sont convaincus d'une chose : *« On s'est fait complètement possédés. »* Lundi, les cadres et les non-grévistes ont remis les pieds à Saint-Etienne. L'encadrement fait comme s'il n'étaient pas là. Certains non-grévistes ont la tête basse. Les grévistes, lundi, leur ont fait une haie d'honneur à l'entrée de l'usine. Les poings étaient crispés, les regards haineux.

Un coup de massue

Mardi, ceux qui ont occupé l'usine, trois mois durant, étaient « à plat ». *« On a reçu un coup de massue, il va falloir du temps pour s'en remettre. »*

Face à la haine du patronat local, de la CGC, vomissant quotidiennement la lutte dans leurs communiqués de presse, les grévistes se sont heurtés sans cesse au plan Parenco, promotionné par Fabius, cautionné par le gouvernement, la majorité, le PS et la CFDT.

La CGT, soutenue par le PCF, a organisé la grève, comme elle a donné le signal d'arrêt. Aujourd'hui, ses déclarations de victoire restent solitaires, sans écho. Le plan Parenco bis s'applique, niant le combat acharné, trois mois durant, de ceux qui disaient *« Non au plan de casse »*.

Le phare des luttes de l'agglomération rouennaise s'est éteint. Certes, des retours de flamme sont possibles, à la moindre provocation. Dans le mouvement ouvrier, c'est une fracture qui restera ouverte : sur les responsabilités, le comportement de chacun.

Michel Morel